



## **SEANCE DU 11 juin 2012**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2012 843
2. Comptes 2011 843
3. Demande de crédit complémentaire pour le réseau du chauffage à distance pour les bâtiments communaux : les Collèges du Reposieux, de l'Europe et le CRTO 863
4. Demande de crédit complémentaire de paiement pour le Mabillon V 866
5. Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de l'avenue de l'Europe 870
6. Modification partielle du plan de zones « Sur les Lapiaz », planie inférieure au lieu-dit « Brin » 877
7. Réponse au postulat de M. Gilles Cottet portant sur la mise en valeur de la situation stratégique de Monthey en matière de Tourisme 881
8. Réponse aux questions posées lors des précédentes séances: 884
  - 8.1 Réponse à la question de Mme Sandrine Desponds portant sur la livraison de repas à domicile le dimanche 884
  - 8.2 Réponse à la question de M. Alphonse Alonso portant sur la mise en place d'un système Wifi dans les salles communales et les places du centre-ville 886
9. Divers 888

---



- A. Corrections apportées au procès-verbal du Conseil général du 5 mars 2012 :  
Feuille N° 836: Remplacer intervention de M. Gilles Cottet (PLR) par intervention de  
M. Gilles Cottet (PDC)



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2012**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ouvre la séance du Conseil général du 11 juin 2012. Je salue la présence du Président de la Municipalité, des conseillers communaux et généraux, de M. Gay-des-Combes, chef des Finances & Gestion, de M. De Iaco, réviseur des comptes, du responsable de la salle M. Leutwiler, de Mesdames et Messieurs du public et de la presse.

La convocation vous a été adressée le 11 mai 2012, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais.

La parole est à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 53 conseillers généraux.

**Excusés** : Mme Emilie Chaperon, M. Vincent Cara, M. Marc Colombara, Mme Cécile Conforti-Zaza, M. Eric George, M. Jean-Bernard Mani et M. Philippe Vallat.

Je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

M. Guy Rouiller, Conseiller municipal, a rejoint l'assemblée en court de séance.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2012.

Je vous signale la correction suivante: feuille N°836: intervention de M. Gilles Cottet. M. Cottet est membre du groupe PDC et non PLR.

La parole est au Conseil général, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ?

**Le procès-verbal du 5 mars 2012 est à l'unanimité.**

Je remercie Mmes Delphine Vannay et Anne-Laurence Franz pour sa rédaction.

**2. Comptes 2011**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La parole est au rapporteur de la commission de Gestion, M. Gilles Cottet, qui va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 5 juin 2012.

Le rapporteur reviendra ensuite au pupitre pour pouvoir intervenir si nécessaire lorsque nous étudierons les comptes rubrique par rubrique.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à l'étude des comptes et enfin à l'approbation:

1. des comptes 2011 et
2. des crédits supplémentaires

Le document de référence est le document « Comptes 2011 » du 7 mai 2011, que tous les conseillers ont reçu avec la convocation à cette séance.



Monsieur Cottet vous avez la parole.

**Intervention de M. Gilles Cottet (PDC), rapporteur de la commission de Gestion**

Monsieur le Président, il m'a été demandé cette après-midi par mon collègue, M. Colombara, de le suppléer à la passionnante lecture de cette litanie du rapport des comptes. Je vous en lis le préambule.

Préambule

La commission s'est réunie à sept reprises et a également reçu en séance M. Fernand Mariétan, président de la Municipalité, Mme et M. les conseillers municipaux Fabienne Rime et Gilles Borgeaud pour leur dicastère respectif.

Ces différents acteurs ont pu exposer leurs visions d'avenir et ont répondu à des questions d'ordre général ainsi qu'à d'autres questions sur des points spécifiques des comptes 2011. En complément, environ 20 questions écrites ont été adressées aux conseillers municipaux et à l'administration. D'autres ont été posées directement par téléphone.

Voici quelques-uns des points les plus importants que nous avons traités lors de ces séances. Nous en développerons quelques-uns dans ce rapport : comptes et entretien de la Tonkinelle, suivi des recettes du bar au Pont Rouge, suivi des investissements, caisse de pension CPCM, comptes Bioark et Gessimo, participation financière à Chablais Agglo ainsi qu'au centre régional d'information et d'orientation scolaire (CIO), bâtiments scolaires, UAPE, sponsoring du théâtre, conservatoire.

Pour certaines requêtes, nous avons sollicité, dans un deuxième temps, des compléments d'informations ou des rapports plus détaillés, lesquels nous ont été fournis dans les délais.

Cette façon de fonctionner nous a permis d'avoir un contact privilégié avec les municipaux ainsi que les chefs de services et responsables, sur des sujets qui dépassent les comptes. Nous avons ainsi pu travailler dans de bonnes conditions grâce à la qualité et à la rapidité des réponses reçues et remercions nos interlocuteurs pour leur efficacité.

A noter encore que la commission s'est inquiétée de l'assainissement de la Caisse de Pension du personnel de la Commune de Monthey (CPCM) et reste en attente du résultat des réflexions qui sont actuellement menées par le service.

La commission a aussi sollicité la Municipalité en prévision du budget et des futurs comptes, afin d'obtenir des informations sur la police intercommunale et une séance avec le municipal en charge du dicastère est d'ores et déjà prévue.

Conclusion

La commission constate que les services utilisent les demandes de crédit en cours d'exercice afin de bénéficier des sommes nécessaires au moment opportun, diminuant ainsi les budgets non utilisés.

La commission, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, accepte le présent rapport et propose au Conseil général d'adopter les comptes de l'exercice 2011 tels que présentés ainsi que d'approuver les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

Monthey, le 5 juin 2012

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.



### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs membres de la Municipalité, estimés collègues, tout d'abord, permettez-moi, et je ne le ferai qu'une seule fois ce soir, de remercier et de féliciter la commission de Gestion pour ces nombreux rapports, même si tous ne sont pas arrivés tout à fait dans les délais. Nous sommes conscients du travail effectué.

Comme d'habitude, en ce qui concerne les comptes les mêmes remarques sont à faire et je pourrais pratiquement reprendre mon entrée en matière de l'année dernière.

Concernant les investissements, cette année, grâce aux crédits complémentaires en cours d'exercice, il faut remarquer que le taux de réalisation est meilleur. Nous nous réjouissons évidemment du bénéfice effectué, comme chaque année.

En parcourant le rapport de la commission de Gestion, nous avons quelques remarques à formuler :

- Concernant les écoles primaires, nous partageons l'avis de la commission. Les constructions provisoires ne sont plus admissibles et une vision à long terme est nécessaire. La politique de louer des appartements pour les classes enfantines dans les quartiers à forte densité d'enfants nous semble bonne, et à poursuivre. Cela permettra le déplacement des classes selon les besoins géographiques.
- Le Pont Rouge revient sur le devant de la scène. Où en est-on ? Que va occasionner ce manquo finalement de CHF 100'000.- ? A noter que nous avons demandé un plan financier pour le Pont Rouge que nous n'avons jamais vu.
- UAPE La Tartine : avec les 45% de dépassement, cela nous fait curieusement penser à un crédit supplémentaire que nous avons dû débloquer dernièrement. Nous n'allons pas sortir de carton rouge ou jaune ce soir, mais comme il semble que les personnes impliquées sont les mêmes, nous avons quelques questions : Pourquoi avoir choisi cet emplacement qui a nécessité l'installation supplémentaire d'une pompe de relevage ? Pourquoi un bâtiment prévu avec 17 modules se retrouve à 23 ? Qui était responsable du suivi des travaux ? Avec quoi va-t-on payer le dépassement ? L'épisode cantine du FC n'a-t-il pas servi de leçon ? A ce propos, et par analogie qu'en est-il de la rénovation du cinéma Plaza ? En sera-t-il de même au niveau financier, c'est à dire dépassement ? Nous aimerions savoir à quel poste du budget se trouvait cet investissement, car il semble que personne n'ait rien vu passer... pas même la commission de Gestion.
- Pour terminer : La Tonkinelle. Nous remarquons que finalement, après six ans, le coût est de CHF 650'000.- plus cher que prévu. Cela est certainement dû à la réactualisation des coûts, mais aussi à des travaux non prévus, des erreurs et il apparaît que la saga n'est pas terminée puisqu'il faudra encore faire des travaux.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière, se réjouit d'écouter les réponses à ses questions et interviendra encore sur quelques points lors de la lecture de détail.

### **Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, « Le 4<sup>ème</sup> meilleur millésime de notre histoire », c'est ainsi; Monsieur le futur ex-Président que vous avez qualifié les comptes 2011 lors de leur présentation devant la presse.



Eh oui, pour la Xème fois les comptes sont "cosmétiquement parlant" fort agréables à contempler. Mais, lorsqu'on y regarde de plus près et lorsque l'on sait qu'il va falloir continuer avec la situation telle que vous nous la laissez, force est de constater que s'ils sont « biens de loin », ils sont malheureusement « loin d'être bien ».

Certes, la fortune nette a encore augmenté; certes, l'endettement net par habitant a encore diminué; certes, la différence entre les investissements budgétisés et ceux réalisés est moins importante que l'année dernière et, il est vrai que, au vu de tous les chantiers en cours, notre Ville donne depuis quelques semaines une impression de dynamisme incroyable.

Mais,

- lorsque l'on sait que le budget 2011 était censé ne comprendre majoritairement que des investissements de première nécessité, dont il était réaliste de penser qu'ils pourraient être utilisés dans le courant de l'année, et que l'on voit que, malgré cela, 39% d'entre eux ne l'ont pas été,
- lorsque l'on voit que notre capacité d'autofinancement n'est, à l'heure actuelle, toujours pas suffisante,
- lorsque l'on sait que ce n'est pas seulement 80 mio pour ces 4 prochaines années dont nous aurons besoin pour, je cite, Trollietta, la Petite Ceinture, le réaménagement du Crochetan, la nouvelle caserne, le Mabilion V, le Home des Tilleuls ou le Terminal rail-route,
- mais que l'on est conscient qu'il nous faudra aussi penser sérieusement à réaménager notre piscine, à nous doter d'infrastructures sportives répondant à une ville de notre envergure, ou encore à financer les projets aggro. Et cela, c'est sans parler du tunnel sous la place, ou des améliorations à apporter à l'accès nord de la Ville.

Eh oui, lorsque l'on sait tout cela, force est de constater que ce millésime est loin d'être exceptionnel et surtout nous laisse d'importants soucis pour l'avenir. Et cela, pas uniquement en raison des intentions de notre conseiller d'Etat Maurice Tornay de diminuer la manne fiscale.

Nous souhaitons donc bonne chance à votre successeur, pour qui les millésimes suivants risquent fort bien d'avoir un goût quelque peu amer.

Ceci étant dit, nous remercions la commission de Gestion pour son rapport un peu plus « light » qu'à son habitude, ce que nous comprenons aisément vu les circonstances, et avons pris bonne note de son intention de se pencher plus attentivement, dès qu'elle aura repris son souffle, sur des dossiers tels que l'assainissement de la Caisse de Pension du personnel de la Commune, la police intercommunale ou encore la gestion financière du Pont Rouge.

Nous avons été également satisfaits d'apprendre que les comptes de la Tonkinelle sont définitivement bouclés et surtout ne laissent pas apparaître le déficit abyssal que certains prédisaient, contrairement à ce que M. Cachat nous a dit.

S'agissant de la problématique des structures scolaires souvent trop longtemps provisoires, notre groupe, bien que conscient de la phase transitoire dans laquelle nous allons nous trouver ces prochaines années, invite toutefois le Conseil municipal à rester particulièrement attentif aux conditions dans lesquelles élèves et enseignants pourraient être amenés à travailler ces prochaines années.

Comme l'année passée et celle qui l'a précédée, nous nous permettons de re-demander au directeur du Home des Tilleuls d'être attentif à affiner quelques peu ses prévisions.



Finalement, ce sujet ayant été rappelé à notre mémoire par la lecture du rapport de gestion, nous saisissons l'occasion de demander au Conseil municipal des nouvelles de la deuxième mouture du « règlement sur le service des taxis ».

Et pour ne pas terminer cette législature « totalement ignorants », pourrions-nous savoir en quoi consiste cette « nouvelle organisation de l'Office communal de l'Approvisionnement Economique du Pays » que le Conseil municipal a acceptée, dans le courant de l'année 2011, et dont il est question à la page 9 du rapport de gestion.

Notre groupe accepte l'entrée en matière et acceptera les comptes.

Je vous remercie pour votre attention.

#### **Intervention de Mme Anderau-Trombert (PDC)**

Messieurs les Présidents, chers collègues, Messieurs les Municipaux, Mesdames les Municipales, le groupe DC se réjouit des très bons résultats concernant l'exercice 2011. Certes, le bénéfice est supérieur à 5 millions alors que le budget prévoyait une insuffisance de financement de plus de 8 millions, de quoi se réjouir ! Mais il ne faut pas se faire de fausse joie, car si les résultats sont aussi beaux c'est qu'il y a des raisons. Certaines sont prévisibles telles que les impôts de plus, sachant que des gains à loterie ont influencé ces augmentations de produits. On ne peut que se réjouir ! Toutefois, il serait agréable qu'à l'avenir les budgets ne soient plus péjorés par des subventions que l'on sous-estime, principalement concernant le Home des Tilleuls. A chaque présentation des comptes, il est constaté que les subventions obtenues sont bien supérieures à celles budgétées. Les amortissements sont également bien inférieurs à ceux projetés. Là aussi, la raison est bien connue, les investissements n'ayant pas été réalisés, les amortissements ne peuvent par conséquent pas être portés en compte.

Nous ne souhaitons pas entrer dans le détail des chiffres, mais le groupe DC souhaiterait une fois de plus que les choses bougent et que les investissements portés au budget soient réalisés car s'ils figurent au budget, c'est qu'ils sont bien nécessaires et doivent se réaliser. Tout en étant conscient que tout ne peut jamais se réaliser comme on le souhaiterait, le groupe DC a tout de même le sentiment que pas grand chose ne bouge. Alors pour l'avenir, nous demandons à la Municipalité d'entreprendre les investissements prévus en respectant les enveloppes budgétaires octroyées.

Concernant l'endettement et la marge de financement, profitons de ces beaux résultats car cela ne va pas durer, étant donné que pleins de projets sont à l'étude et, par conséquent, la marge d'autofinancement va fondre comme neige au soleil et l'endettement va s'accroître. Certes, il sera plus difficile de présenter des comptes florissants, mais ce sera la preuve qu'à Monthey ça bouge et qu'on se préoccupe des besoins des citoyens.

Merci.

#### **Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)**

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, le groupe de l'Entente pour Monthey a pris connaissance des comptes 2011, du message du Conseil municipal ainsi que du rapport de la commission de Gestion que nous remercions vivement vu le nombre de dossiers qu'elle a eu à traiter pour cette séance.

Nous ne manquerons pas d'intervenir au besoin sur l'un ou l'autre chapitre.

Le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.



**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Martenet. La parole est au Conseil général. Je passe la parole à la Municipalité, Monsieur le Président.

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas faire de grands commentaires sur ces comptes 2011. Comme l'a dit Didier Cachat, il y a toujours un peu les mêmes remarques, c'est vrai. Pour le reste, si effectivement ce sont des comptes qui sont bons, je trouve que Mme Desponds utilise des termes d'une grande légèreté en disant de « cosmétiquement parlant ».

Ce que je me propose de faire, sur la base du rapport de la commission de Gestion et de certaines interventions, c'est de rapidement faire une petite rétrospective, à placer dans le cadre d'une perspective, de la situation de la commune, parce qu'on vient de loin, Madame Desponds, de très très loin ! Il y a une quinzaine d'années, on aurait été très content d'avoir des comptes « cosmétiquement bons » selon ce que vous dites. La remarque de la commission de Gestion relève avec satisfaction l'augmentation de la fortune.

Deuxième chose, je passerai un petit tableau puisque vous êtes quelques-uns, et c'était une rengaine que l'on entendait depuis plusieurs années, à dire qu'il y a des projets, mais que rien ne se passe. Mme Anderau trouve qu'il n'y a pas grand chose qui bouge. Je vais vous montrer, en termes de taux de réalisation des investissements, les raisons pour lesquelles les choses n'ont démarré pour certains dossiers que très dernièrement.

Enfin, je dirai trois mots de la Caisse de pensions.

Premier tableau : comparaison des comptes entre 1994 et 2011

Pourquoi 1994 ? Parce que c'était la pire des années et, si à l'époque la jurisprudence qui est ressortie de la situation de Loèche-les-Bains avait été en vigueur, nous aurions été sous la tutelle de l'Etat.

Nous avons à l'époque un endettement net de CHF 103 mios.-. Aujourd'hui, cet endettement est de 17 mios réduction sensible, vous en conviendrez. J'aimerais rappeler, spécialement par rapport à l'allusion faite par Mme Desponds, c'est que cela ne s'est pas fait tout seul puisque, lors de mon premier mandat déjà, lorsque la situation liée aux circonstances s'était améliorée, il y a eu deux ans de suite des demandes de baisse de coefficient d'impôt. Heureusement, elles n'ont pas abouties ! Mais, encore une fois, les choses ne se sont pas faites toutes seules parce que, sur le long terme, une collectivité est un peu comme un privé : il y a des phases. Du temps de mon prédécesseur (et je m'associe pleinement à ce qui s'est fait puisqu'avec M. Widmer on a parcouru les deux tiers du mandat de M. Dupont), il y avait un cycle d'investissements important, ce qui fait que lorsque nous sommes arrivés en fonction, on a un petit peu pu vivre sur la vitesse acquise. Il y a eu aussi, tout le monde le sait, les conversions du taux d'intérêt qui ont été bénéfiques. Par conséquent, aujourd'hui on a une dette nette par habitant qui a dégringolé à CHF 1'000.-.

Petite parenthèse : l'un d'entre vous m'a interpellé récemment lors d'un apéro en me disant qu'à Martigny ils ont une fortune par habitant. Alors en passant, je vous rappelle simplement qu'il y a un épisode particulier à Monthey. Sion, Sierre et Martigny ont cédé leurs services industriels à l'époque ; nous aurions voulu le faire. Si la démarche n'avait pas été refusée par la population montheysanne (je ne dis pas que c'est un bien ou un mal, mais c'est un fait acquis), les SI auraient été



cédés à une société en mains publiques pour un montant supérieur à 30 mios. On serait donc dans une situation tout à fait similaire aux autres villes.

En 1994, il y a eu en plus un découvert de 6 mios. Nous avons aujourd'hui une fortune. Je m'arrêterai là sur ce premier tableau, c'est là qu'il y a quelque chose d'essentiel. On sait bien qu'il y a des investissements à venir et ils ne sont pas minces ! Nous avons, durant cette période, fait le nécessaire pour redonner à nos comptes de la couleur et un joli matelas de sécurité puisqu'aujourd'hui avec près de 45 mios au bilan, la Commune pourra supporter plusieurs années de découvert. Donc, je crois que c'était une démarche que nous devions accomplir et qui a été une réussite. Pour mémoire, vous voyez l'évolution des charges financières, des revenus et une marge d'autofinancement qui, effectivement, est particulièrement plaisante.

#### Deuxième tableau : taux de réalisation des investissements

Je ne vous cache pas que cela m'a un peu chauffé les oreilles d'entendre dire que rien ne se passe et que tout est bloqué.

Rapidement, les principaux dossiers de la Ville.

##### 1<sup>er</sup> dossier : Trollietta

L'autorisation de construire a été prise par la CCC puisque la Ville était propriétaire pour partie. La décision a été prise par la CCC le 7 octobre 2008. Ce n'est que le 4 mai 2011, près de 3 ans après que le Tribunal Fédéral a tranché! Trollietta serait terminé aujourd'hui si nous n'avions pas eu des procédures qui nous ont été imposées.

##### 2<sup>ème</sup> dossier : La Petite Ceinture

Ce dossier est celui qui nous agace le plus avec M. Widmer et M. Schaller. La décision d'approbation des plans du Conseil d'Etat date du 7 décembre 2010. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente du jugement du Tribunal Fédéral. Je pense que cette décision devrait intervenir avant l'été. Là aussi, ce sont des circonstances indépendantes de notre volonté.

##### 3<sup>ème</sup> dossier : Le foyer de jour

C'est le projet qui est prévu en face du Théâtre. La CCC a pris sa décision le 5 août 2011. Nous venons de recevoir la décision du Conseil d'Etat et, nous sommes dans l'attente de l'échéance du délai de 30 jours pour savoir s'il y a un recours au TC.

##### 4<sup>ème</sup> dossier : Parc du Crochetan

Ce projet est conduit par M. Schaller. La mise à l'enquête du PAD a été faite en 2009. Le dossier a été suspendu puisque nous sommes en procédure d'expropriation devant le Tribunal Cantonal pour un dossier que vous connaissez.

##### Autres dossiers

Pour les autres dossiers, le Terminal pour lequel vous avez été très directement impliqués, je vous rappelle que la décision de l'OFT n'a pas été jugée satisfaisante par le Conseil municipal. C'est nous qui avons fait recours au Tribunal Fédéral et nous sommes dans l'attente de cette décision.

Même sur des dossiers comme l'assainissement du Pont Rouge, qui ne concerne pas directement la Commune, nous avons été « englués » dans des démarches multiples, notamment avec la commune de Massongex.

La caserne, puisque le dossier a été cité par Mme Desponds, l'accord n'est pas finalisé avec Cimo concernant le terrain. Il y a des procédures qui nous sont imposées par certains et, il y a une particularité montheyenne quand même, c'est qu'on a un peu le sentiment (et ceux qui prendront la suite et la relève s'en apercevront) qu'on ne peut bientôt plus planter un clou sans susciter des levées de



boucliers. Le projet Lambert est un projet qui touche de près la commune puisqu'elle a octroyé un droit d'emption à M. Lambert. Le premier projet a été mis à l'enquête le 20 décembre 2002. Le dossier est toujours, par le biais de multiples procédures, en attente devant le Tribunal Fédéral. Il y a même, vous le savez, une pétition qui circule alors que le Conseil municipal, je tiens à le rappeler, a pris 3 ou 4 décisions puisqu'il a fallu renouveler le droit d'emption et, à chaque fois, le Conseil a été unanime au niveau de ces démarches.

Enfin, dans un projet privé qui va démarrer de M. Marchetti, la même chose, on est régulièrement confronté à des procédures.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais quand même à vous dire. Ce n'est pas une spécificité montheysanne, cela y ressemble, mais vous devez être conscients que si nous n'avions pas été confrontés à toutes ces démarches-là, un certain nombre de choses seraient faites aujourd'hui et on n'aurait pas ce cumul de projets publics ou quasi-publics et privés qui se réalisent en même temps.

#### Caisse de pensions

On n'a jamais eu l'occasion d'en parler ici. Dans le cadre des discussions avec la commission de Gestion, il y a eu plusieurs interventions, mais j'aimerais quand même juste vous informer de la situation. Ce problème est récurrent, non pas la situation de la Caisse de pensions de la ville de Monthey, mais la problématique générale qui se pose aujourd'hui en Suisse. J'aimerais simplement vous informer des démarches que nous avons entreprises. Ce n'est pas un dossier qui est dans un tiroir. A fin 2005, nous avons fait une expertise actuarielle qui estimait que tout était en ordre. On avait, à ce moment-là, un taux de couverture de 71,5%. L'expert nous disait de faire attention parce qu'on sert un taux technique de 4,5%, il fallait voir s'il était encore en adéquation avec les rendements de la fortune. Sur la base de cette démarche, nous avons élargi la réflexion.

Fin novembre 2006, notre expert, M. Pittet, a fait une réflexion avec le comité de la Caisse de pensions pour savoir s'il y avait des pistes possibles. Nous avons exprimé, nous employeurs, commune de Monthey, une volonté claire de maintenir une Caisse de pensions de qualité, parce que, pour nous, cela fait partie intégrante de la gestion des ressources humaines. Nous avons une particularité à Monthey, nous sommes bientôt les derniers à avoir la primauté des prestations. L'enquête qui avait été conduite par notre expert est arrivée à la conclusion, après avoir entendu les retraités et une partie des collaborateurs, qu'il y avait un facteur d'identification et d'attachement du personnel à cette Caisse de pensions. On s'était rendu compte qu'il fallait peut-être professionnaliser la gestion, ce qui fait qu'on s'est appuyé sur des organismes externes. On s'est posé la question d'une concentration : fallait-il faire une Caisse commune avec Sion et Martigny ? On n'a pas les mêmes taux de couverture. Il y avait là un coût à la clé. On a même examiné la possibilité d'intégrer une Caisse publique comme le PRESV, que je préside, qui est la caisse des milieux médicaux. La conclusion de cette deuxième expertise était que malgré tout la Caisse était saine.

Le contexte général, vous le connaissez. En Suisse Romande, la couverture des caisses publiques est en grande partie inférieure à 70%. Le fameux troisième cotisant, c'est-à-dire les rendements de la fortune, ne couvre plus que le 30% de la prestation de prévoyance en 2012, alors que c'était le 70% en 1990 ! Je ne vous donne qu'un exemple. Un de nos retraités me disait qu'à l'époque on avait des résultats mirobolants. A l'époque, ce n'est pas vieux, c'était au début des années 1990, vous placiez en obligation de la Confédération, risque 0, rendement 7,5%.



Aujourd'hui, les obligations de la Caisse de la Confédération ne rapportent pas 1% ! On est donc obligé d'être proactif, on ne peut pas se contenter de suivre l'indice. Manifestement, il y a donc un contexte général qui est très différent.

Je vous rappelle que la Caisse a un objectif statutaire : 70%. On l'avait atteint il y a quelques années. Aujourd'hui, on est à 60-61%. Il n'y a pas lieu de paniquer parce que je vous rappelle que la Confédération a fixé un délai jusqu'en 2050 pour que les institutions de prévoyance à caractère public (puisqu'il y a la garantie qui est offerte par la collectivité) arrivent à un taux de couverture de 80%. L'expertise actuarielle doit aboutir dans le courant de l'année. Les conclusions qui ont été prises l'année passée encore, puisque nous avons refait une analyse intermédiaire, relèvent qu'il n'y avait pas de mesure d'assainissement à prendre dans l'immédiat car une analyse projective permettait de démontrer que le financement était suffisant et que l'on pouvait retrouver une situation équilibrée dans les 5 ans, pour autant évidemment que la bourse réponde à nos attentes.

Aujourd'hui, je conclurai simplement en disant que cette problématique générale n'est évidemment pas sous notre maîtrise. Je vous rends simplement attentifs au fait que si on devait prendre des mesures, il n'y en a pas 36 : soit on augmente les cotisations, soit on baisse les rentes, soit on fait les deux. Je vous rappelle aussi, c'est un peu cruel, que la LPP permet même de recourir à des cotisations extraordinaires auprès des retraités. Donc avant de prendre la moindre de ces mesures, il faut évidemment que l'on pèse et sous-pèse la situation. Je rappelle surtout que la Caisse de Monthey est une gestion paritaire : l'employeur n'est pas le chef et les choses doivent se faire de concert avec nos collaborateurs, ce qui est très bien ainsi. De plus, nous avons le privilège, c'est une sacré prestation sociale, que l'on offre puisque vous avez pu lire que la Caisse de l'Etat du Valais a passé en primauté de cotisation. Martigny, au niveau de la ville, est en train de faire la même démarche. Notre système de plan à primauté de prestations est extrêmement avantageux pour les collaborateurs puisqu'ils connaissent exactement le montant de la prestation au moment où ils partent à la retraite. Ils peuvent donc anticiper et planifier leur départ à la retraite. Cependant, ce système nécessite des moyens supplémentaires pour financer le coût. La solution facile serait de passer en primauté des cotisations, cela aura aussi un coût et on fait supporter aux retraités et futurs pensionnés les fluctuations de la bourse. Ce n'est pas l'option que nous avons prise jusqu'à aujourd'hui. Ce que je voulais surtout mettre en exergue à travers mon propos, c'est que c'est un dossier que l'on suit de près. Il y aura prochainement le rapport de l'actuaire et, à partir de là, nous devons définir des pistes.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Nous passons donc maintenant au vote de l'entrée en matière.

Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? Des abstentions ?

#### **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Je vous remercie. Nous passons maintenant à l'étude des comptes. Nous allons maintenant étudier le message du Conseil municipal, les résultats, le rapport de la fiduciaire, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et amortissements, le bilan et inventaires et les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre le débat, je vous demanderai de citer la page et le chiffre.



Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois. La Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant.

Enfin, nous aurons deux votes, je demanderai :

1. Si vous adoptez les comptes 2011 tels que présentés
2. Si vous approuvez les crédits supplémentaires qu'ils impliquent

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne la procédure de délibération et de vote ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre donc la discussion de détail.

Je vous invite à prendre le document

Message du conseil municipal au conseil général

Pages 1 à 7

Le rapport de gestion

Pages 8 à 33

### **Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Rapport de gestion p. 19, Home « Les Tilleuls » chapitre 7, dernier paragraphe.

Monsieur Multone, la commission Santé et Affaires sociales a été abondamment consultée pour le projet visant la rénovation du Home de la ville. J'aimerais d'ailleurs féliciter les membres de cette commission pour le rythme de travail soutenu auquel ils ont participé fidèlement en fin d'année passée jusqu'au mois de février dernier.

Cependant, nous apprenons dans la conclusion de ce document que : « [...] le programme des locaux est terminé et les démarches visant la mise en place du concours d'architecture sont entreprises [...] ». Monsieur Multone, nous sommes heureux d'apprendre que le projet est sur les rails, mais avant de continuer, serait-il possible aujourd'hui de recevoir enfin les procès-verbaux de nos séances ? Vous savez, ces procès-verbaux que vous avez tellement tenu à rédiger personnellement ! De même, pourrions-nous connaître la teneur du message que vous avez transmis à vos collègues municipaux, puisque si je me réfère au paragraphe cité précédemment, il est mentionné la restructuration architecturale, alors qu'au vu des difficultés rencontrées et du budget qui se chiffre en millions, nous avons clairement sollicité une reconstruction et même évoqué un éventuel déplacement du Home.

### **Intervention de M. Ch. Multone, responsable du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age & Santé**

Monsieur Alonso, Mesdames et Messieurs, je tiens tout de suite à vous sécuriser Monsieur Alonso. Effectivement, on a avancé très vite sur la fin de l'année dernière avec la commission. Au niveau du Conseil municipal, cela a pris un petit peu plus de temps. On en a encore parlé aujourd'hui. Donc, c'est tout frais. La problématique de la nouvelle construction dans le cadre du Home des Tilleuls n'est vraiment pas simple du fait notamment de la vétusté de certains bâtiments et de la nouvelle loi sismique. Le Conseil municipal a tenu à pouvoir prendre toutes les décisions d'ordre stratégique avant que le concours ne soit lancé. Comme le dicastère Bâtiment & Urbanisme n'a pas la ressource en personnel suffisante pour pouvoir effectuer le mandat de secrétariat de ce concours, il a été demandé à un bureau d'assumer cette tâche. C'est avec ce bureau que nous allons sérier les problèmes et resserrer les différentes questions afin que le Conseil municipal puisse prendre les décisions stratégiques avant le lancement du concours. J'ai prévu



qu'avant la prise de décision du Conseil municipal, il y aurait un préavis de la commission qui soit donné sur chacune des questions. Il se trouve que, ce printemps, on n'a pas beaucoup avancé malheureusement parce qu'on a passablement parlé à quatre reprises au Conseil municipal.

Concernant le procès-verbal, effectivement, je n'avais pas absolument tenu à les faire, mais il n'y avait personne pour le faire, alors je les ai fait. Il faut que je vous les envoie. Cela m'est complètement sorti de la tête, cela sera fait ces prochains jours.

#### **Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Juste un petit détail. Dans l'entrée en matière, on a demandé des nouvelles du règlement sur le service des taxis qui a été arrêté en juin l'année passée. Cela a été renvoyé au Conseil municipal. J'aimerais savoir si c'est un dossier qui est toujours d'actualité ou pas ?

#### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Il y aura de toute façon une suite. Je ne peux pas répondre à la place de mon collègue municipal. Manifestement, je ne sais pas si les membres de la commission de Police ont été ré interpellés ou pas ? J'ai le souvenir d'une discussion entre deux portes, de toute façon, le sujet ne peut pas être enterré comme cela. Il reviendra. Est-ce que c'est dans le cadre de cette législature ou pas ? J'y veillerai, si vous y tenez.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

##### Le rapport de la fiduciaire

Page 34

##### Les résultats

Pages 35 à 49

##### Le compte de fonctionnement

00	Administration générale	pages 51 à 55
01	Sécurité publique	pages 56 à 61
02	Enseignement et formation	pages 62 à 67

#### **Intervention de Christian Mayor (PLR)**

Monsieur le Président, Membres de l'Exécutif, estimés collègues, je m'adresse ici plus particulièrement aux personnes qui siégeront la prochaine législature, aussi bien à l'Exécutif qu'au Législatif. Vous avez pris connaissance du rapport de la commission de Gestion concernant les comptes 2011 et du rapport des commissions Bâtiment & Urbanisme et de Gestion concernant le Mabilion V. Il en ressort que ces deux commissions relèvent un souci, une inquiétude concernant les écoles enfantines de Monthey, bien légitimes !

En effet, HarmoS, le concordat romand ainsi que les nouvelles méthodologies romandes, le PER, (Programme d'Enseignement Romand) font qu'aujourd'hui 10 classes enfantines sur 15 à Monthey ne sont plus aux normes et empêchent les enseignantes enfantines montheyennes d'appliquer l'esprit d'HarmoS et les nouvelles méthodologies qu'impliquent le PER, ce qui, vous le conviendrez, est particulièrement démoralisant !

Savez-vous qu'aujourd'hui les jeunes enseignantes stagiaires de la Haute Ecole Pédagogique de St-Maurice ont pour souci de ne pas être obligées de venir en



stage à Monthey en école enfantine tant les conditions de travail sont désastreuses !

Pensez-vous qu'en 2012, il soit possible d'enseigner par ateliers dans une salle de 57m<sup>2</sup> avec 21 élèves de 4 à 5 ans que vous n'arrivez même pas à faire asseoir en rond car vous ne disposez pas de la place nécessaire ? Cette même classe disposant d'un vestiaire de 9m<sup>2</sup>, 9m<sup>2</sup> pour 21 élèves, cela correspond à la surface de 3 tables que vous avez devant vous.

Les nouvelles exigences romandes demandent aux enseignantes un travail aussi bien dans l'horizontalité, projets d'établissements, que dans la verticalité, contacts avec les enseignants des différents niveaux. Ainsi, les classes enfantines de quartiers isolés n'ont plus lieu d'exister, contrairement à ce que pense mon chef de groupe.

En bref, l'école enfantine de demain doit être intégrée dans des pôles d'enseignement regroupant plusieurs classes enfantines et les premiers degrés primaires. Louer des appartements dans des promotions immobilières n'a plus lieu d'être, va contre HarmoS et le Programme d'Enseignement Romand en s'apparentant à une vision passéiste de l'enseignement des petits degrés. C'est pourtant ce que prévoit la Municipalité avec les classes du Dr. Beck. Et que dire de l'installation de porte-à-cabines provisoires ? Les élèves d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'il y a 50 ans. Ce qui était possible il y a encore 10 ans dans les conditions de travail que proposait la commune de Monthey ne l'est plus aujourd'hui. Isoler les classes enfantines, c'est aussi créer des problèmes d'insécurité pour les enfants et les maitresses. Je pense plus particulièrement à l'intervention inopinée de tiers, alors que vous vous retrouvez tout seul. Qu'en est-il si un enfant se blesse, etc. ? 10 classes sur 15 ne sont plus dans les normes parce que trop petites. L'exiguïté, c'est aussi créer une agressivité entre les élèves, n'ayant pas l'espace nécessaire. Rajoutez à cela un mobilier désuet, des sanitaires souvent plus adaptés, etc., font que Monthey a pris un retard patent dans le domaine. Il est urgent que les écoles enfantines montheysannes soient repensées dans leur globalité. Je demande donc que cesse immédiatement le saucissonnage pédagogique actuel à coup de porte-à-cabines et locations d'appartements qui ne solutionnent rien, mais ne font que reporter le problème. Il faut arrêter de changer les pansements, il faut s'occuper de la blessure. Les élèves et les enseignantes enfantines de Monthey méritent beaucoup mieux que ce que la commune de Monthey leur met à disposition. Nous ne pouvons nous satisfaire du Mabillon V pour attendre encore. La réaction doit être immédiate et prioritaire, il en va de notre crédibilité. C'est une nécessité afin que les enseignantes retrouvent une sérénité, qu'elles ont pour la plupart perdue. Ce plaidoyer n'a pas pour but d'accuser les politiques. Différents paramètres, plus ou moins incontrôlables ont créé ces situations néfastes.

En bref, moi le premier, nous n'avons pas vu venir ! Mais dès maintenant j'incite les différents mouvements politiques montheysans à faire d'une vision globale des écoles enfantines montheysannes une priorité dans leur programme afin que lors de la prochaine législature ce problème soit réglé, sans devoir attendre encore une dizaine d'années et une démotivation de nos enseignantes. Dettes jugulées, haute valeur ajoutée de nos entreprises, BioArk, Trollietta, Giovanola et j'en passe, c'est bien, mais continuer à mettre à disposition de la population des structures scolaires enfantines sous-équipées et obsolètes, cela ne va pas ! C'est indigne de Monthey et de ses ambitions légitimes. A continuer comme cela, je ne demande aucune justification à cet état de fait, car ma réaction arrive avec une législature de retard et, de ce fait, je me retrouve aussi sur le banc des accusés, mais reconnaissez-moi



le mérite d'en faire le triste constat avec l'espoir d'une réaction pour la prochaine législature. J'ai dit.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

La question que je vais poser porte sur les pages 62-63, elle concerne deux points : le 210.461.10 Subvention du canton pour le personnel enseignant primaire et 211.461.10 pour le cycle.

Le personnel enseignant sera très prochainement cantonalisé. Cette subvention est donc destinée à disparaître de nos comptes. Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots la répartition actuelle de cette subvention et nous donner une estimation de son économie ?

**Intervention de Mme F. Rime, responsable du dicastère Enseignement & Formation Professionnelle**

Monsieur Alonso, certes il y a la RPT2 qui se met en route, des modifications au niveau du calcul des comptes et des budgets qui a démarré l'année passée. Il est vrai qu'actuellement, sur les comptes, on n'a pas vraiment de répartitions qui sont faites. On ne peut pas encore adjuger actuellement s'il y a une grosse perte. Il semblerait que, par rapport aux différents calculs, les comptes soient égalisés, même sans les subventions. Actuellement, aux frais de la Commune, je n'ai pas de réponse spécifique à vous donner au niveau chiffré. Il n'y a pas encore assez de recul par rapport à cela. Nos chefs de service ont fait des répartitions et ils peuvent constater que cela s'équilibre assez régulièrement, mais il n'y a pas de trou d'un côté ou de l'autre. J'espère pouvoir vous répondre un peu plus précisément peut-être en tout début et au budget 2013, où là peut-être on pourra déjà évaluer quelque chose de plus.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

03 Culture, loisirs et cultes pages 68 à 77

**Intervention de Didier Cachat (PLR)**

Comme on ne répond pas aux questions que je pose dans l'entrée en matière, je suis obligé de les reposer après. Je trouve cela assez décevant d'ailleurs ! Personne n'a écouté ce que j'ai dit, personne ne l'a noté en tout cas.

Page 70 compte 307 Centre culturel du Pont Rouge, je relis mon chapitre : « Le Pont Rouge revient sur le devant de la scène. Où en est-on ? Que va occasionner ce manquo finalement de CHF 100'000.- ? Qu'en est-il du plan financier que nous avons demandé et que nous n'avons jamais vu ? »

**Intervention de Mme A. Joris, responsable du dicastère Culture & Intégration**

Je pensais réellement intervenir au moment des comptes quand tout le monde a les chiffres sous les yeux.

Ce qui est très important et qui nous rend assez positifs par rapport aux comptes du Pont Rouge, si on regarde les lignes du budget et les lignes des comptes (sans prendre le litige concernant le montant versé par la Loterie Romande), le budget a été construit avec les recettes qu'on imaginait au niveau du bar, au niveau des entrées avec la fréquentation qu'on espérait pour ce centre culturel. On peut être assez satisfait des résultats puisqu'on a une fréquentation moyenne de 147 personnes par soirée pour 2011. J'ai demandé au programmateur de me donner les chiffres du premier semestre 2012, puisqu'on a quand même une demi-saison qui est faite, on a une fréquentation moyenne de 170 personnes. Par conséquent, le



Pont Rouge fonctionne bien au niveau du public, de la programmation, des charges salariales, etc.

Maintenant, on a un litige sur l'année 2011 avec la Loterie Romande. Evidemment, l'entier de ce litige apparaît sur ces comptes-là puisqu'on est dans l'année au cours de laquelle on n'a pas résolu la question. En 2012, on devrait vraiment avoir des comptes qui seront très bons normalement, si les discussions avec la Loterie Romande se terminent comme elles ont débuté. On devrait être très satisfait du fonctionnement du centre culturel en question.

Ce qui s'est passé en 2011, c'est qu'on a dû attendre la séance des comptes 2010 pour finaliser la demande de subvention tant pour le Crochetan que pour le Pont Rouge, puisqu'on doit avoir les comptes approuvés de l'année précédente pour que la Loterie Romande étudie correctement notre dossier. Notre dossier a été finalisé par la Loterie au mois de juin. On a donc obtenu une réponse sur la subvention demandée seulement à la fin de l'automne. Dans cette dernière, les deux tiers de la subvention étaient consacrés à l'organisation de résidences. Entre novembre et décembre, on a organisé deux résidences. On a été extrêmement rapide pour les faire, mais on n'a pas pu en faire plus que deux sur deux petits mois qu'on avait à disposition. On a utilisé la subvention en organisant plusieurs résidences sur le printemps suivant. Je vais dans les détails, mais c'est normal puisqu'on est sur de tous petits comptes de l'ordre de CHF 10'000.- à CHF 20'000.-. Par rapport à l'organisation de ces résidences qu'on n'a pas pu mettre complètement en place en 2010 puisque la décision de subvention n'arrivait qu'à la fin de l'année ; on a donc eu les litiges suivants. En 2011, on a organisé 6 résidences qui sont une mise à disposition des locaux et du matériel pour que des groupes de musique puissent s'entraîner, soit pour faire de la scène avant une tournée, soit pour y enregistrer leur CD ou entraîner un clip. C'est l'utilisation de la salle non seulement comme salle de concert, mais comme lieu à disposition des musiques actuelles. Quand on avait fait le dossier au niveau du service de la Culture, c'était très important pour nous que le lieu ne soit pas qu'un lieu de concerts, mais qu'il soit également à disposition des artistes. Ces jours de travail d'artistes de la région et de Suisse romande représentent une très très grande part dans notre fonctionnement.

En résumé, une situation pas terrible par rapport à la subvention de la Loterie sur 2011. Par contre, le reste des chiffres correspondent tout à fait au budget, ce qui me laisse dire que sur 2012 on devrait avoir des comptes qui correspondent au budget annoncé.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Madame la Municipale.

Pages 71-75

#### **Intervention de M. Dominique Parvex (GP)**

Compte 342.427.00 Locations, bien sûr les sommes ne sont pas très élevées, mais que représentent ces locations qui sont budgétisées 4 fois plus élevées que les comptes 2010 et, en réalité, 16 fois moins importantes ?

Dans la foulée, qu'en est-il du projet de location de la buvette de foot ?

#### **Intervention de M. G. Borgeaud, responsable du dicastère Enfance, Sports & Jeunesse**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, concernant la première question pour la location, il est clair que comme vous avez pu le deviner suite aux questions diverses du Conseil général, les infrastructures sportives deviennent de plus en plus



maigres. Elles sont sur occupées et, de ce fait, on n'arrive plus à les louer soit à des écoles extérieures soit à des groupes. On n'aura quasiment plus de location ces prochaines années. Jusqu'à présent, on arrivait à avoir des rentrées financières via des écoles privées qui nous louaient les structures. Actuellement, on n'a plus de place à leur donner, donc il n'y a plus de rentrée financière.

Concernant la deuxième question sur la buvette du foot, la location, comme on vous l'avait plus ou moins promis, se fait d'entente avec le football club. Il serait donc possible de louer la buvette. Actuellement, le football club a un gérant qui s'occupe de la buvette et est à même de proposer aux citoyens montheyens une utilisation de la buvette avec certaines conditions. Donc il n'y a pas de location possible, c'est trop compliqué de vider le bar et les frigos pour permettre à des gens de louer les locaux. Il y a une gestion à faire. Ce qui s'est avéré possible au départ, s'est avéré finalement impossible. On a fait des tests avec le rugby et le football américain. C'est trop compliqué au niveau de la structure à mettre en place.

Actuellement, le gérant de la buvette est à même de vous proposer des arrangements concernant des anniversaires, des locations, des soupers ; cela se passe déjà au même titre que cela se passait au niveau de la patinoire.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Pages 75-77.

04 Santé pages 78 à 79

05 Prévoyance sociale pages 80 à 88

#### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Non, ce n'est pas bon Monsieur Borgeaud ! J'aimerais que vous notiez peut-être les questions parce qu'il y en a quelques-unes et pour que vous puissiez me répondre de manière efficace et sûrement excellente !

Compte 543 Total UAPE « La Tartine »

La première question : pourquoi avoir choisi cet emplacement qui a nécessité l'installation supplémentaire d'une pompe de relevage ?

Pourquoi un bâtiment prévu avec 17 modules se retrouve à 23 ?

Qui était responsable du suivi des travaux ?

Avec quoi va-t-on payer ce dépassement ?

L'épisode cantine du FC qui n'est plus louable n'a-t-il pas servi de leçon ?

Par analogie, qu'en est-il de la rénovation du cinéma Plaza ? En sera-t-il de même au niveau financier, c'est-à-dire un dépassement ? Nous aimerions savoir à quel poste du budget 2012 se trouvait cet investissement ? Ce point peut être plutôt traité dans les divers ?

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Oui. L'UAPE d'abord.

#### **Intervention de M. G. Borgeaud, responsable du dicastère Enfance, Sports & Jeunesse**

Monsieur Cachat, je ne vous avais pas oublié.

Concernant l'UAPE, pourquoi ce terrain ? Tout simplement parce qu'il y a eu une réflexion au niveau du Conseil. Les terrains qui étaient éventuellement susceptibles de recevoir cette structure étaient aux alentours du Théâtre du Crochetan, voire le terrain à l'arrière du Vieux Collège. Ces terrains ont reçu la négation de la part du



Conseil qui a dit qu'il était exclu de mettre une structure, même provisoire, dans ces emplacements. Comme on était en train de démolir le hangar Magnin, il s'est avéré que la surface de terrain à l'arrière de ce hangar était susceptible de recevoir cette structure, mais malheureusement pas dans l'architecture prévue au départ. On avait une structure qui était très concentrée de 17 modules. On a donc passé à 23 modules dans une situation de terrain qui est très allongée. A la place d'un hall central, on a un grand couloir. Voilà un petit peu la différence au niveau de la décision du Conseil via le terrain Magnin.

Pourquoi une pompe de relevage ? Tout simplement parce le collecteur d'égouts est surélevé par rapport à la situation géographique des WC. Cela, je pense que vous l'aviez deviné.

Concernant le dépassement, je vous rappelle quand même quelques dates importantes. La décision municipale date du 23 août 2010 qui a accepté d'octroyer un mandat d'étude pour mettre au budget un montant nécessaire à la réalisation de cette UAPE. Je vous rappelle que c'est une demande des parents. On avait des listes d'attente et on a dû répondre très rapidement à leurs demandes.

L'élément essentiel réside dans les CHF 600'000.- qu'on vous a proposés au budget sans tenir compte des subventions éventuelles. Le budget étant accepté au mois de décembre, nous sommes partis avec l'étude de détails et les mises en soumission pour la réalisation de cette UAPE sur ce terrain Magnin. En parallèle à cela, on a quasiment commencé les travaux, étant donné que l'échéance était fixée au 15 août 2011. Le temps de réalisation a été très court. Les premières adjudications ont eu lieu le 2 mai 2011, ce qui veut dire qu'en 4 à 5 mois on a réalisé la structure pour accueillir ces enfants.

La facture finale est de CHF 875'000.-, soit un dépassement de CHF 275'000.- avec des subventions de CHF 365'000.-. Résultat de l'opération : on est en dessous du budget. Je veux bien que c'est un calcul facile, mais on n'a pas pu tenir compte des subventions parce qu'on ne sait pas auparavant ce qu'on va toucher. C'est sur les places utilisées qu'on a des subventions et non sur la construction.

Les services qui se sont occupés de cette structure sont celui de l'Urbanisme, Bâtiments & Constructions (UBC) et celui de l'Enfance, Sport & Jeunesse.

Je ne sais pas si j'ai répondu complètement à vos questions, je crois que c'est le cas. Je ne sais pas si cela vous suffit ?

Je vous rappelle qu'en 4 mois on a réalisé cette construction qui répondait à un réel besoin ! On s'est pris un peu de bec avec le responsable UBC, car on lui a simplement dit qu'on n'avait pas le temps de prendre une nouvelle décision avec le Conseil et avec une venue supplémentaire devant le Conseil général pour le budget complémentaire. On serait venu au mois de septembre devant vous alors que les travaux étaient déjà finis. On n'avait vraiment pas le temps et on a donc travaillé dans l'urgence. Ce bâtiment répond aux besoins des familles montheyennes.

### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Monsieur Cachat ayant eu le sentiment d'être un tout petit peu maltraité sur les deux premières interventions, je glisse une petite réponse sur le Plaza. Effectivement, cela se trouve dans le budget au niveau du patrimoine financier ; 1,4 mio qu'on a ventilés. Il y avait un montant supérieur qui était prévu pour l'achat et, dans notre esprit au moment de l'élaboration du budget, inférieur pour les rénovations. Il s'est avéré qu'avec la remise en état des lieux et certaines exigences liées à la technologie actuelle, on a dû mettre un peu plus au niveau de la rénovation, mais on a bien négocié l'acquisition. Je passe la parole à mon



collègue, Guy Rouiller, qui a pris en main la direction des travaux dans ce domaine-là et qui a par ailleurs une sympathique invitation à vous proposer.

**Intervention de M. G. Rouiller, responsable du dicastère Sécurité**

Je remercie le Président de me donner l'occasion de vous parler quelques mots concernant le cinéma Plaza.

Mesdames, Messieurs, bonsoir ! Je vous prie de m'excuser, j'étais tout à l'heure à Canal9, ce qui fait que je suis un peu en retard ce soir. J'espère que mon dicastère ne vous aura pas créé trop de soucis par rapport aux comptes.

En ce qui concerne le cinéma Plaza, on avait effectivement deux mois à disposition pour le remettre à jour. C'est un bâtiment qui datait des années 1960. Depuis, plus rien n'avait été fait, en l'occurrence plus de chauffage, pas d'isolation (il n'y en a jamais eu), le toit prenait l'eau, les parties électriques étaient entièrement à refaire. En résumé, on a simplement gardé que les sièges qui ont une qualité comparable à des Rolls-Royce d'après les spécialistes des salles de cinéma. On arrive maintenant à fin touchant. Vous aurez l'occasion lundi d'apprécier le nouveau cinéma Plaza. Je vais vous donner tout à l'heure une invitation. Vous êtes invités lundi à partir de 19h15 pour une présentation, d'une part de la nouvelle salle, du système de projection, en l'occurrence le numérique, le 3D et également une réception par satellite pour pouvoir assister à des grandes représentations qui ont lieu dans les différentes salles du monde entier. A l'issue de cette présentation, vous aurez l'occasion de visiter ce qui a été refait, la réception est entièrement neuve, et vous êtes invités à partager un petit apéritif pour pouvoir échanger vos impressions. Je vous donnerai tout à l'heure les lettres d'invitation. J'espère que vous aurez du plaisir à nous rejoindre.

En ce qui concerne le budget, il est à mon avis entièrement respecté. On a eu quelques surprises négatives, par contre on en a eu d'autres qui étaient plus positives. Je pense que le budget qui a été présenté, soit ici quand on vous a demandé un crédit, soit au niveau du Conseil municipal, sera respecté et vous serez certainement réjouis de voir ce qu'on a réussi à faire avec ce cinéma qui se trouve dans le plein centre de Monthey et qui sera une occasion de redonner ou de conserver une animation sociale et une ambiance idéale dans le centre de la ville de Monthey.

Je reste bien sûr à votre disposition et, surtout, lundi si on arrive à vous enthousiasmer avec ce qu'on vous présentera, je serai à disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Merci.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous sommes à la page 82.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Page 82 n° 550.361.00 Subsidés d'institutions pour handicapés, pourrait-on savoir de quelles institutions il s'agit s'il vous plait ?

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

On peut y revenir plus tard.

Pages 83-88.

06 Trafic pages 89 à 92



**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Messieurs les Municipaux, je vous ai posé deux questions : une à 10 mios et une plus facile à 2 mios. Je vous accorde encore un délai, mais c'est quand même un peu long. Il s'agit tout de même de 12 mios !

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Alonso. J'accorde encore un petit délai. Nous sommes à la page 89.

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Monsieur Alonso, soit vous voulez une réponse circonstanciée et on cherche, ou bien on vous dit tout de suite ce que je viens d'entendre autour de moi, que c'est une facture de l'Etat. On l'a reçue telle quelle. Et, je ne suis pas sûr qu'on la retrouve, c'est tout !

On essaie de vous répondre de manière plus adéquate. Monsieur Coppey qui s'est occupé de ce service à l'époque s'en souvient, ce sont des factures que nous recevons de l'Etat. Donc, on peut vous répondre, mais manifestement pas ce soir.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Très bien, nous notons pour une prochaine séance. Nous sommes à la page 89.

07 Environnement pages 93 à 101

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Ma question concerne la rubrique 720.480.00 et 720.480.11 Prélèvement sur le financement spécial et Imputation interne de la participation communale. Le 26 septembre 2011, nous avons accepté de modifier l'article 17 de l'Annexe au règlement communal sur la gestion des déchets relatifs à son financement. Cette modification portait simplement sur la suppression d'un bout de phrase de sept mots. Nous sommes surpris qu'après plus de huit mois, le Conseil d'Etat n'ait toujours pas homologué cette modification. Un tel délai est-il usuel ou cette simple petite suppression est-elle problématique?

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Je ne peux pas répondre à votre commentaire. Mais ce que je peux vous dire c'est que, tout à l'heure au Conseil municipal, j'ai informé de la décision qu'on vient de recevoir du Conseil d'Etat : c'est homologué. Il y a effectivement eu ce délai, c'est tout frais.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Pages 97-101

08 Economie publique pages 102 à 108

09 Finances et impôts pages 109 à 113

**Intervention de Angelika Schütz (GP)**

Page 111, n° 942.423.00 Produit des locations, veuillez s'il vous plait nous expliquer la diminution conséquente du produit des locations de CHF 250'275.- contre CHF 371'700.- prévus au budget soit CHF 121'000.- de moins, ce qui représente quand même une somme considérable.



**Intervention de M. G. Gay-des-Combes, chef du service Finances & Gestion**

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, on avait estimé au budget pour le site Giovanola une recette de CHF 300'000.-. Il y a eu des frais d'entretien sur le site qui étaient plus importants que prévus, d'où une location qui s'élevait uniquement à CHF 191'000.-, d'où la baisse de recette de location.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Gay-des-Combes, nous étions donc à la page 111.

Le compte des investissements

- 00 Administration générale pages 115 à 116
- 01 Sécurité publique page 117
- 02 Enseignement et formation pages 118 à 119

**Intervention de Dominique Parvex (GP)**

N° 281.503.09 Collège av. de l'Europe, assainissement amiante. Ce compte prévoyait un montant de CHF 40'000.- au budget. Nous constatons que la somme n'a pas été utilisée et que rien n'est prévu pour 2012. Est-ce qu'on doit conclure que le dossier est clos à moindre coût ou reste-t-il encore des travaux à effectuer pour assainir ces locaux ?

**Intervention de M. E. Widmer, vice-président et responsable du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments**

Sans consulter le service, je suis incapable de répondre. Si on n'a rien dans le montant, il faut croire que tout a été assaini dans le cadre normal des travaux. Il n'y a pas eu d'assainissements spéciaux pour l'amiante, mais je peux apporter une réponse... Monsieur Grenon acquiesce en haut, donc cela a pu être fait dans le cadre des travaux d'assainissement qui étaient prévus sans utiliser ce montant.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Vous êtes satisfait Monsieur Parvex ?

**Intervention de Dominique Parvex (GP)**

Oui.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

- 03 Culture, loisirs et culte pages 120 à 121
- 04 Santé
- 05 Prévoyance sociale pages 122 à 123
- 06 Trafic pages 124 à 125
- 07 Environnement pages 126 à 129
- 08 Economie publique pages 130 à 131
- 09 Finances et impôts page 132

Investissements et amortissement

Pages 134 à 137

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Ma question concerne le Terminal. Monsieur le Président, vous nous avez répondu partiellement en nous disant que le recours au Tribunal Fédéral était toujours en suspend, mais le 12 décembre dernier, vous nous aviez également parlé de



démarches entreprises auprès de l'Office Fédéral des Transports (OFT) en collaboration avec le Conseil d'Etat pour essayer d'avoir une révision de la décision. J'aimerais savoir où on en est ?

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Malheureusement, vous êtes juriste comme moi, les gens de l'OFT ont considéré qu'à partir du moment où la procédure avait été enclenchée et, on était obligé de le faire pour des raisons de délais, il n'était pas question d'envisager en parallèle une reconsidération. Donc, ce sont les services de l'Etat, M. Bovey et le conseiller d'Etat Jacques Melly, qui sont intervenus dans ce sens-là. On voulait surtout obtenir une reconsidération via une vision locale parce que lorsqu'on nous rabote 12 à 15 mois en disant que le nouveau Terminal vise à remplacer deux installations qui existent, à savoir sur l'ancien site Giovanola et l'actuel, on pensait naïvement qu'une simple vision locale aurait permis de constater de facto que cela n'était pas le cas. Il y a eu refus de l'OFT et nous sommes donc uniquement dans l'optique de la procédure.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Pages 135-137

Bilan et inventaires

Pages 138 à 143

Présentation détaillée de la dette

Pages 144 à 148

Commentaires

Pages 149 à 178

S'il n'y a plus de question, nous avons terminé avec l'étude des comptes 2011. Nous passons maintenant au débat final, la parole est au Conseil général ; pas de prise de parole.

La parole est au Conseil municipal ; pas de prise de parole.

Je déclare le débat clos et, nous passons maintenant à l'approbation des comptes 2011.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous adoptez les comptes 2011 tels que présentés, veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous refusez les comptes, veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous vous abstenez, veuillez vous lever.

**Les comptes 2011 sont acceptés à l'unanimité.**

Nous passons à l'approbation des crédits supplémentaires.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous approuvez les crédits supplémentaires que les comptes 2011 impliquent, veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous vous opposez, veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous vous abstenez, veuillez vous lever.

**Les crédits supplémentaires sont acceptés à l'unanimité.**



**3. Demande de crédit complémentaire pour le réseau du chauffage à distance pour les bâtiments communaux : les Collèges du Reposieux, de l'Europe et le CRTO**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le rapporteur de la commission de Gestion, M. Cottet, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 5 juin 2012.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote.

Le document de référence est le message du Conseil municipal au Conseil général du 7 mai 2012 que tous les conseillers ont reçu avec la convocation à cette séance.

**Intervention de M. Gilles Cottet (PDC), rapporteur de la commission de Gestion**

Préambule

La commission a traité cette demande lors de ses séances des 14, 21 et 30 mai 2012. Elle s'est adressée au service afin de connaître les dernières évolutions de ce dossier qui avait déjà été abordé lors de l'étude du budget 2012.

La décision de raccorder ces bâtiments a été prise lors des discussions autour du règlement sur le chauffage à distance en 2009 et il convient dès lors de coordonner ces travaux de raccordement avec l'avancement de la pose des conduites du thermoréseau.

Conclusion

La commission, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, accepte le présent rapport et propose au Conseil général d'accepter la demande de crédit complémentaire de CHF 707'000.- afin de réaliser, cette année encore, l'infrastructure de chauffage en lien avec le thermoréseau.

Monthey, le 5 juin 2012

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Intervention de M. Roland Dousse (EPM)**

Mesdames et Messieurs les conseillers, chers amis, une remarque de principe, je crois que c'est la première fois qu'une somme qui constitue un crédit complémentaire bénéficie d'une précision de 1%. Elle est la somme de quatre montants. La commission de Gestion a été un tout petit peu plus prudente ; elle a utilisé des formes futuristes. Elle a dit : « l'installation par le thermoréseau fonctionnera ; l'appoint permettra, la production de chaleur sera, etc. pourra ». Je trouve que pour la première fois on est dans l'exagération. En somme, ce montant ne peut pas être correct dans la réalité. J'aimerais que l'on admette entre nous que, comme dans l'industrie, les crédits qui sont accordés pour un projet qui a fait l'objet d'étude comportent une tolérance. On a l'habitude de parler de dépassements de crédits complémentaires multiples, d'ailleurs on pourra en évoquer certains n'est-ce pas ? Je voudrais simplement qu'on admette, dans ce grand département, dans ce grand dicastère, que tous les crédits comportent une marge d'erreur que les



industries acceptent comme telle. Ceux qui la dépassent, alors très souvent quittent l'entreprise et, vous ne me demanderez pas de vous citer des noms. Ce chiffre de CHF 707'000.- est excellent, mais cela ne sera pas le chiffre final, parce qu'il ne peut pas l'être.

#### **Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, le groupe DC a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire pour le raccordement des bâtiments communaux au chauffage à distance.

Le retrait du crédit du budget 2012 résultait d'un effet corollaire entre consécutifs et une procédure en cours au Tribunal Fédéral. Vu la décision positive du Tribunal Fédéral et les autorisations cantonales intervenues depuis conformément à la décision du Conseil municipal du 30 avril 2012, l'octroi du complément de crédit est en phase avec l'avancement du thermoréseau dans la zone Reposieux, CRTO, Europe. Pour mémoire, le raccordement des bâtiments communaux a été validé par le Conseil général, ici même, lors des séances de mai et juin 2009.

Au vu de ce qui précède et en vertu des conclusions du rapport de la commission de Gestion, que nous remercions au passage, le groupe DC accepte l'entrée en matière pour la demande de crédit complémentaire de CHF 707'000.- en vue d'une réalisation cette année encore.

Je vous remercie.

#### **Intervention de M. Guillaume Sonnati (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, voici quelques années déjà, le Conseil général acceptait la construction, sur sol montheysan, d'un réseau de chauffage à distance, ainsi que tous les règlements et les modalités d'application s'y rattachant. Il est dès lors logique que le groupe Gauche Plurielle accepte la demande de crédit complémentaire de CHF 707'000 nécessaire pour le raccordement de trois bâtiments communaux. Néanmoins, quelque peu frustrée par le manque de détails concernant la détermination des montants demandés, notre formation politique souhaiterait obtenir quelques informations plus précises concernant ce qui est qualifié de « premiers chiffrages » nécessaires pour raccorder ces trois bâtiments communaux. Tout d'abord, quel organe a-t-il arrêté ces montants et quelle a été la participation de notre commune à la détermination de ceux-ci? Ensuite, sur la base de quels critères a été établi le coût du raccordement respectif de chacun des bâtiments? Et enfin, le contribuable montheysan doit-il s'attendre à devoir déboursier un montant supplémentaire et si oui, peut-on avoir une idée de la fourchette dans laquelle ce dépassement se situera ?

Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

A la lecture du rapport de la commission de Gestion, nous nous posons quelques questions:

- Pourquoi ne parler que du collège du Reposieux ? Qu'en est-il du CRTO et du collège de l'Europe ?
- Nous aimerions aussi quelques éclaircissements sur le décompte du crédit demandé, notamment sur les frais de travaux et les frais d'installation.
- Qu'en est-il des installations de chauffage existantes et qui sont pratiquement neuves, en tout cas au CRTO et au Reposieux ? Même si la pompe à chaleur du Reposieux ne fonctionne pas à satisfaction des utilisateurs, est-il vraiment opportun de tout changer ?



- Dans la convention avec la Satom, il était précisé que la commune s'engageait à établir un inventaire des bâtiments communaux à raccorder. A-t-il été fait et quelle est la suite des raccordements prévus ?

Le groupe PLR rentre en matière et fort des réponses accordées à ses questions soutiendra ce projet.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Cachat, la parole est au Conseil général. Pas de prise de parole. La parole est à la Municipalité.

**Intervention de M. E. Widmer, vice-président et responsable du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments**

Le raccordement a fait l'objet d'un détail qui n'a pas été transmis à la commission de Gestion. Il a peut-être été demandé par la suite. J'ai le tableau ici complet avec les parties entre le site du Reposieux, le CRTO et le site de l'Europe. Ces montants ont été calculés par le service BU en collaboration avec un bureau d'ingénieur Chauffage, Ventilation et Sanitaire (CVS) et aussi en discussion avec la Satom.

Les trois montants qui ont été prévus ont été calculés ; nous n'envisageons pas de dépassement. Pour l'instant en tout cas, il n'y a pas de surprise et je ne vois pas où il pourrait y en avoir.

Concernant la question sur les installations au CRTO et à l'Europe où les chauffages peuvent éventuellement aussi être réutilisés (ce qui est le cas au CRTO qui est assez récent), des contacts ont été faits avec des fournisseurs pour les reprendre. On attendait simplement que vous nous autorisiez à passer le contrat avec la Satom avant d'aller plus loin. Les offres les plus favorables sont la reprise de ces installations par les fournisseurs. Ils ont beaucoup de demandes pour ce genre d'installations en occasion. Nous avons regardé si nous pouvions les remettre dans d'autres bâtiments communaux, ce n'est pas le cas actuellement, soit ce sont des puissances trop fortes, soit il n'y a pas de demande pour d'autres bâtiments qui ne sont pas dans le périmètre de chauffage à distance.

Vous avez demandé s'il y avait un inventaire des bâtiments communaux à raccorder, il a été fait il y a déjà 2 ou 3 ans. On va s'y tenir. Par conséquent, tous les bâtiments qui sont dans le périmètre ont été inclus dans cet inventaire et, au fur et à mesure que les travaux auront avancés, soit on pourra le prévoir dans le cadre des budgets, soit s'il y a un changement de direction de la Satom par rapport à leur planification et mise en place des tuyaux, on viendra devant le Conseil général. L'objectif est de relier tous les bâtiments communaux dans le périmètre de chauffage. Par contre, je n'ai pas retenu la dernière question. Ah, oui les coûts, je peux vous les donner si vous voulez des chiffres!

Le site du Reposieux :

Honoraires d'ingénieurs CVS (chauffage, ventilation, sanitaire) CHF 12'000.00, Travaux de démontage de l'installation existante CHF 5'000.00, Raccordement échangeur à l'installation existante CHF 20'000.00, Modification MCR (mesure, commande, réglage) CHF 7'000.00, Fourniture échangeur Satom SA CHF 16'000.00, Taxe de raccordement Satom SA CHF 92'000.00, Installation électrique CHF 5'000.00, Travaux de génie civil CHF 115'000.00, Divers et imprévus CHF 20'000.00. Total : CHF 292'000.00.



CRTO :

Honoraires d'ingénieurs CVS (chauffage, ventilation, sanitaire) CHF 10'000.00, Travaux de démontage de l'installation existante CHF 5'000.00, Raccordement échangeur à l'installation existante CHF 9'000.00, Modification MCR (mesure, commande, réglage) CHF 18'000.00, Fourniture échangeur Satom SA CHF 17'000.00, Taxe de raccordement Satom SA CHF 24'000.00, Installation électrique CHF 4'000.00, Travaux de génie civil CHF 31'000.00, Divers et imprévus CHF 15'000.00. Total : CHF 133'000.00.

Site de l'Europe :

Honoraires d'ingénieurs CVS (chauffage, ventilation, sanitaire) CHF 31'000.00, Travaux de démontage de l'installation existante CHF 10'000.00, Raccordement échangeur à l'installation existante CHF 35'000.00, Modification MCR (mesure, commande, réglage) CHF 70'000.00, Fourniture échangeur Satom SA CHF 18'000.00, Taxe de raccordement Satom SA CHF 46'000.00, Installation électrique CHF 20'000.00, Travaux de génie civil CHF 32'000.00, Divers et imprévus CHF 20'000.00. Total : CHF 282'000.00.

On arrive à un total d'investissement de CHF 707'000.00 avec le pourcent de tolérance.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci. Nous votons maintenant l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail et au vote. Est-ce qu'il y a encore des questions par rapport à cette demande de crédit ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons directement au vote de la demande de crédit.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit complémentaire de CHF 707'000.-, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous refusez la demande de crédit complémentaire de CHF 707'000.-, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

**La demande de crédit complémentaire est acceptée à l'unanimité.**

**4. Demande de crédit complémentaire de paiement pour le Mabillon V**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le rapporteur de la commission de Gestion, M. Cottet, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 5 juin 2012.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote.

Le document de référence est le message du Conseil municipal au Conseil général du 7 mai 2012 que tous les conseillers ont reçu avec la convocation à cette séance.

Les documents :

- Mabillon V – Procès-verbal de la séance du 17 avril 2012 et
- Concours de projets – Rapport du jury

Vous ont été remis à titre informatif. Nous ne nous prononcerons pas sur ceux-ci.

M. Cottet vous avez la parole.



### **Intervention de M. Gilles Cottet (PDC), rapporteur de la commission de Gestion**

#### Préambule

La commission a traité cette demande lors de ses séances des 21 et 30 mai ainsi que le 4 juin 2012. Une séance conjointe avec la commission Edilité et Urbanisme a été organisée afin de recevoir Mme Fabienne Rime, Municipale en charge du dicastère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle, ainsi que Mme Anne-Catherine Javet et M. Alfonso Esposito, les architectes ayant remporté le concours, qui ont exposé leur projet. Les discussions ont porté principalement sur la possibilité d'ajouter un étage à l'édifice scolaire, l'agrandissement de la salle polyvalente, le maintien d'espaces verts ainsi que les possibilités d'agrandissement en fonction des besoins.

#### Conclusion

La commission, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, accepte le présent rapport et propose au Conseil général d'accepter la demande de crédit complémentaire, à titre de crédit de payement, de CHF 2'000'000.- nécessaire à la commande du projet de construction jusqu'à l'autorisation de construire du projet et correspondant aux honoraires d'architectes, d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE.

Monthey, le 5 juin 2012

### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Cottet. La parole est au Conseil général.

### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Le projet du Mabillon V correspond à un besoin que personne ne conteste et nous nous réjouissons qu'il aille de l'avant. Le groupe PLR entrera en matière et soutiendra donc cette demande de crédit complémentaire.

En lisant le rapport de la commission, notre discussion s'est portée sur les réflexions qui y sont décrites. Même si nous sommes conscients que la mission de cette commission était de décider de la justification de la demande de crédit, nous estimons que leur souci de développement des bâtiments scolaires nous a paru pertinent.

Pour ce qui nous concerne, nous regrettons que la Municipalité ne se soit concentrée que sur les besoins actuels et subventionnés et n'ait pas anticipé le probable développement futur de la ville. Alors que Brigue, Viège, Sion et Martigny ont profité de constructions scolaires pour rajouter, à leurs frais, des salles de gym supplémentaires, Monthey, sans vision à long terme, se contente du minimum.

Nous pensons que nos sociétés sportives et notre jeunesse auraient mérité cet effort, qu'il va devoir, à terme, de toute manière consentir.

### **Intervention de M. Guillaume Sonnati (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avec un intérêt certain, la Gauche Plurielle s'est penchée sur ce projet de construction d'un nouveau complexe scolaire qui constitue une réalisation, à notre avis, indispensable pour satisfaire les besoins de la population montheyenne. Notre formation politique s'est réjouie de constater que ce projet semble garantir des conditions d'apprentissage et de développement optimales à nos « chères têtes blondes » avec la création d'un nouveau bâtiment scolaire fonctionnel, de deux salles de sport supplémentaires, mais aussi avec le maintien d'un espace vert important. De plus, ce projet global assurera une



structure UAPE de qualité et répondra aux besoins de diverses associations en quête, parfois « désespérée », de locaux adaptés. Cela étant dit, notre formation politique encourage également les instigateurs du projet, dans un souci de développement durable, à installer des panneaux solaires sur le toit des bâtiments. Elle est également favorable à l'agrandissement de la salle polyvalente, ceci dans le but de la rendre plus fonctionnelle. Pour conclure, notre groupe politique, pour qui il est important que ce complexe scolaire offre des structures harmonieuses et à dimension humaine tout en répondant aux besoins de la population montheyenne, se réjouit de constater que le projet de « Mabillon V » répond à tous ces critères et accepte, bien évidemment, la demande de crédit complémentaire de 2 millions, préalable indispensable à la phase de construction proprement dite. Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)**

Le groupe de l'Entente pour Monthey a pris connaissance du message du Conseil municipal, du rapport du jury et du rapport de la commission de Gestion. Le groupe accepte l'entrée en matière et soutient ce projet dédié à notre jeunesse et à leur formation.

#### **Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)**

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, le groupe DC a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire pour le projet Mabillon V. Nous avons étudié avec intérêt les argumentations de la Municipalité et de la commission Edilité & Urbanisme. De plus, nos représentants dans les commissions de Gestion et Edilité & Urbanisme ont pu assister à une nouvelle présentation par le bureau Esposito et Javet durant laquelle quelques suggestions intéressantes ont été retenues. Parmi ces dernières, nous souhaitons que la capacité de l'aula permette la réunion de tous les élèves d'un même niveau, soit environ 170 places. De même, il est impératif que la desserte énergétique du complexe soit en adéquation avec le label Cité de l'Energie obtenu l'an dernier. Dans ce sens, l'intégration de panneaux solaires ou photovoltaïques doit être prévue.

Pour terminer, et c'est peut-être l'aspect le plus important déjà relevé ici même, nous encourageons la Municipalité à anticiper la démographie d'une génération scolaire, soit environ une quinzaine d'années. S'il est un point commun à toutes les communes du Chablais, c'est celui d'avoir construit de magnifiques complexes scolaires pour la plupart rapidement saturés. Les exemples de favelas provisoires, mais qui durent toujours sont légions. Dans ce sens, au terme de la réalisation du complexe Mabillon V et à notre connaissance Monthey ne comptera que 4 classes de plus qu'actuellement. Notre groupe reste perplexe sur la vision à moyen terme de nos services. Il est encore temps d'agir ! Aussi, à l'instar de la commission de Gestion, nous soutenons la requête qui vise à tenir compte dès maintenant de l'intégration future d'un quatrième bâtiment.

Au vu de ce qui précède, le Groupe démocrate-chrétien accepte l'entrée en matière pour la demande de crédit complémentaire de 2 millions en vu de l'adjudication des premiers mandats d'ingénieur, architecte et bureau technique. Nous remercions la commission de Gestion pour son analyse et appuyons ses réflexions. Je vous remercie.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Cottet. La parole est au Conseil général.



**Intervention de M. Fabien Girard (PLR)**

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, je prends la parole ce soir, non seulement en tant que président de l'Harmonie municipale de Monthey qui a brillamment inauguré ses nouveaux costumes ce weekend, mais également en tant que musicien.

Le concours stipulait bien un concours de projet pour la construction d'un bâtiment scolaire, de salles de sport et notamment d'une école de musique.

Aujourd'hui, nous avons 6 salles qui seront destinées à l'école de musique, mais plus principalement aux cours d'appui et secondairement à l'école de musique.

L'école de musique représente 150 jeunes aujourd'hui. A titre d'exemple, Martigny a monté un complexe, La Maison de la Musique, qui comprend 15 salles d'enseignement de cours individuel, 7 salles d'enseignement de classe et pour une utilisation mixte, c'est-à-dire que la journée il y a des cours de langue et autres proposés par la commune et le soir il y a des cours de musique. A titre d'information également, à Martigny, ils arrivent déjà à saturation avec cette école de musique.

Je regrette donc que le projet pour l'école de musique ne soit pas plus visionnaire. Loin de moi l'opposition au projet d'une école du Mabillon, mais j'espère qu'à terme on puisse vraiment avoir une vision claire par rapport à l'école de musique et surtout offrir aux jeunes la possibilité de travailler et de se développer dans un environnement vraiment adapté à la pratique d'un instrument. Merci.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Girard. Est-ce qu'il y a encore une prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, la parole est à la Municipalité. Nous aurons de toute façon le débat après, nous sommes à l'entrée en matière. Pas de prise de parole.

Nous passons maintenant au vote de l'entrée en matière.

Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? Des abstentions ?

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant au débat de cette demande de crédit. Est-ce qu'il y a des questions supplémentaires ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc directement au vote.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit complémentaire de 2 millions, je vous prie de vous lever.

**La demande d'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 2'000'000.- est acceptée avec 52 voix.**

Je passe la parole à la Municipale, Mme Rime.

**Intervention de Mme F. Rime, responsable du dicastère Enseignement & Formation Professionnelle**

Je voulais déjà vous remercier pour que ce projet puisse avancer par rapport aux premières fautes.

J'ai bien fait des annotations sur la première intervention de M. Mayor concernant le souci des écoles enfantines. J'ai également mis quelques annotations par rapport aux panneaux solaires et au souci du label Cité de l'Energie que plusieurs d'entre vous ont mentionné.

Par rapport à l'analyse de la démographie, à l'augmentation et aux prévisions minimalistes dont vous soulevez l'état tout à l'heure, il est vrai que les analyses démographiques ont été faites par les services et, ce pas forcément à court terme,



mais à moyen terme. On a beaucoup d'analyses sur l'augmentation de la densité de notre cité et qu'on prévoit dans les 15 prochaines années 4'500 habitants supplémentaires. Il est aussi vrai qu'au niveau enfants, il n'y a pas eu vraiment de grandes augmentations. Il est peu prévisible qu'on ait besoin de 15 classes supplémentaires.

La grande difficulté qui a été soulevée tout à l'heure est l'organisation d'HarmoS et des enfantines. J'aimerais soulever qu'il y a deux notions par rapport à ce souci. Premièrement, il est vrai que les enfantines et les maitresses et les étudiantes ont parfois de la difficulté à venir travailler dans nos locaux. Cependant, deuxièmement par rapport à une analyse au niveau des souhaits des parents, les écoles de proximité et de quartier sont vraiment étonnamment très soutenues par les parents, parce qu'ils souhaitent être proches pour amener leurs petits enfants. Il faut donc travailler sur une autre notion, arriver à avoir une cité avec de la mobilité douce, où les gens arrivent à être « proches » de leur école avec la voiture. A ce moment-là, on pourra peut-être voir d'autres images de l'école. L'axe pédagogique chez HarMoS et les enfantines est quelque chose de très intéressant parce que les maitresses veulent vraiment travailler ensemble, en groupes pédagogiques. Si elles ne sont que deux dans un site, cela est très difficile. Ce souci-là nous a été présenté au sein de la commission scolaire et également de la direction. C'est quelque chose qu'on a fortement entendu et auquel on va essayer de réfléchir.

Au niveau du concours, vous aurez de toute façon une présentation qui vous sera faite à l'automne ainsi qu'aux utilisateurs, c'est-à-dire aux membres des UAPE et aux professeurs. Cela permettra d'avoir une analyse de détail et, aussi pour vous d'avoir une grande connaissance au niveau de l'utilisation des locaux. Evidemment, les architectes pourront entrer en matière par rapport aux détails et peut-être par rapport à l'introduction d'un quatrième bâtiment dans cette structure du Mabillon. Quant à l'augmentation de la population enfantine ou des enfants, il faudra peut-être prévoir une autre école en dur, mais ailleurs qu'au Mabillon, peut-être du côté du Cinquantoux ou des Semilles. Je pense que là il y a du travail à faire encore. En tout cas, un grand merci !

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Madame la Municipale. Je clos ici le débat sur ce point.

**5. Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de l'avenue de l'Europe**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le rapporteur de la commission d'Edilité et d'Urbanisme, Mme Bezat, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 2 juin 2012.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote.

Le document de référence est le message du Conseil municipal au Conseil général du 4 mai 2012 que tous les conseillers ont reçu avec la convocation à cette séance. Mme le Rapporteur vous avez la parole.



## **Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP), rapporteur de la commission d'Edilité & d'Urbanisme**

### Préambule

Les commissions Edilité & Urbanisme et Gestion se sont réunies à plusieurs reprises pour analyser le réaménagement de l'Avenue de l'Europe et le crédit complémentaire y référant.

La Cogest a siégé le 7 mai 2012, alors que la commission Edilité & Urbanisme s'est réunie le 8 mai. Les deux commissions ont siégé au complet et ont bénéficié des éclaircissements apportés par MM. Patrick Fellay et Benoît Schaller.

Le projet de la Municipalité ne faisant pas l'unanimité, les commissions ont décidé d'organiser une rencontre conjointe à laquelle seraient conviées aussi bien la direction des écoles que la police et les autorités.

Cette rencontre a eu lieu le 21 mai 2012. A cette occasion étaient présents :

- Pour la Municipalité : Mme Fabienne Rime et MM. Gilles Borgeaud, Philippe Bruchez, Stéphane Coppey, Patrick Fellay, Hubert Grenon, Guy Rouiller et Benoît Schaller. MM. Christian Multone et Eric Widmer étaient excusés.
- Pour la commission de Gestion : Mmes Marielle Délitroz et Jacqueline Meldem, ainsi que MM. Marc Colombara, Gilles Cottet, Willy Croset, Christian Mayor et Gérard Morisod.
- Pour la commission Edilité & Urbanisme : Mme Evelyne Bezat et MM. Gabriel Fabris, Pierre-Alain Martenet, Stéphane Mathey, André Rey et Jean-Michel Rouiller. Mme Emilie Chaperon était excusée.

Pour éviter les surcharges, il a été convenu que la commission Edilité & Urbanisme serait responsable du rapport commun aux deux commissions.

Les commissions Edilité et Gestion tiennent à remercier les différents intervenants pour leurs présentations et les réponses apportées aux diverses questions qu'elles ont suscitées.

### Conclusion

Si la largeur de la route et la création de pistes cyclables séparées des trottoirs sont des concepts largement acceptés par les deux commissions Edilité et Gestion, il n'en va pas de même de l'aménagement aux abords immédiats du Collège de l'Europe qui suscite un débat nourri.

Pour les uns, il s'agit d'entamer une réflexion sur la circulation, en déplaçant le flux des véhicules vers des zones sécurisées, pour les autres il faut proposer aux parents d'élèves une solution pratique qui tienne compte des contraintes actuelles et non des intentions futures.

Dans les deux cas la sécurité des enfants est au cœur du problème et il s'agit d'y apporter la meilleure solution.

Face à ce dilemme, les deux commissions demandent au Conseil municipal de tenir compte des propositions suivantes :

#### A. Etablissement d'un « Plan de déplacement scolaire »

Un tel document répertorie tous les modes de déplacements utilisés par les élèves et situe les parcours empruntés.

#### B. Etude de la meilleure variante :

- Que ce soit le long de l'Av. de l'Europe : Zone de parc et de dépose ou Zone de dépose sans parc.
- Ou vers le hangar Magnin : parking et zone de dépose.



– Ou encore, une solution combinant les deux options.

Dans tous les cas, il faut être conscient que ce n'est pas la dépose, mais la charge des enfants qui fait souvent problème.

C. Etude des synergies possibles avec la zone Martoret/Monthéolo et le développement du Mabillon V.

D. Aménagement d'une zone de dépose temporaire le long de l'Avenue de l'Europe.

Un tel aménagement permettrait une étude directe du problème, soulagerait les parents et présenterait un coût modeste.

Compte tenu de ces dispositions, les commissions Edilité et Gestion se déclarent à l'unanimité en faveur de l'octroi du crédit complémentaire de CHF 1'240'000. --. Elles invitent l'assemblée à se rallier, aux conclusions du message du Conseil municipal daté du 4 mai 2012 et à approuver le crédit sollicité.

Monthey, le 31 mai 2012

Jean-Michel Rouiller

Président commission E & U

Marielle Délitroz

Présidente Cogest

Evelyne Bezat

Rapporteur commission E & U

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Madame Bezat.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

#### **Intervention de Mme Sandrine Despods (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le groupe Gauche Plurielle a pris connaissance avec attention du message de la Municipalité, mais surtout du rapport des commissions de Gestion et Edilité & Urbanisme, qui, comme cela semble fréquent, est beaucoup plus complet et précis que le message. Nous remercions donc les membres de ces deux commissions pour le temps qu'ils ont consacré à ce dossier, et pour la qualité du rapport qu'ils nous ont fait parvenir.

Lorsque l'on sait que le seul objet sur lequel nous devons nous prononcer ce soir est l'aménagement du premier tronçon situé entre l'avenue du Crochetan et celle de Monthéolo, il peut paraître surprenant que nos commissaires semblent avoir passé autant de temps à discuter du second tronçon, soit celui reliant Monthéolo à l'avenue de la Gare. Mais, notre groupe est plutôt satisfait de cette manière de faire, puisque nous sommes convaincus qu'il était essentiel de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du projet avant de prendre une quelconque décision.

Nous ne pouvons que saluer l'initiative prise par la Municipalité de coordonner des travaux, dont personne chez nous ne conteste l'utilité, avec ceux nécessaires à l'implantation du chauffage à distance. Nous ne pouvons également que nous réjouir de la volonté de notre Exécutif de diminuer l'emprise de la chaussée dédiée aux véhicules à moteur et voyons d'une très très bon œil l'aménagement de pistes cyclables sécurisées. Pour cette raison, notre groupe acceptera à l'unanimité d'accorder le crédit complémentaire de CHF 1'240'000.- destiné à l'aménagement de ce premier tronçon.

Par contre, nous pouvons d'ores et déjà vous dire que ce n'est pas parce que nous acceptons ce premier tronçon, que nous nous contenterons de quelques lignes dans les commentaires du budget 2013 pour accepter de débloquer les crédits nécessaires à l'aménagement du tronçon Monthéolo/Gare.



En-effet, tout comme les membres des deux commissions, mais également à l'instar de la direction des écoles primaires ou encore de l'Association des Parents d'Elèves, nous nous inquiétons de la sécurité des enfants aux abords du complexe scolaire de l'Europe et du futur Mabillon V, et sommes dubitatifs s'agissant de la variante choisie par le Conseil municipal pour une artère qui, nous le craignons, restera encore longtemps un axe routier principal dans notre Ville.

Nous nous joignons donc aux commissaires qui demandent que la problématique de la zone de dépose soit revue avec plus d'attention, et que soit notamment envisagé d'étudier les avantages et inconvénients d'une telle solution par la mise en place d'une installation à l'essai.

Nous pensons également qu'il est essentiel que la solution qui sera finalement retenue par le Conseil municipal soit intégrée dans une réflexion englobant l'ensemble de la problématique des accès aux abords de la zone Martoret/Monthéolo, et plus généralement des accès à tous les complexes scolaires de notre Ville

S'agissant du souhait des commissions que soit élaboré un « Plan de déplacement scolaire », notre groupe est très surpris de constater que les conseillers municipaux, qui ont personnellement rencontré les commissaires, aient omis de les informer que, en mars 2010, l'Association des Parents d'Elèves a effectué un sondage intitulé « Sur le chemin de l'école », dont les résultats ont été présentés aux chefs des dicastères de l'Enseignement, de la Police et des Travaux publics, cela fera déjà deux ans le 19 août prochain. Nous craignons que cette « omission » ne soit malheureusement que le reflet du manque de concertation qui semble avoir régné entre les différents acteurs de ce dossier, et espérons qu'il en ira dorénavant différemment.

En définitive, notre groupe accepte le crédit complémentaire de CHF 1'240'000.- et vous signale déjà que nous ne nous contenterons pas d'un simple engagement pris ce soir d'essayer de suivre les recommandations des commissions de Gestion et Edilité & Urbanisme, pour accepter les crédits suivants.

Ainsi, quand bien même la prochaine demande sera intégrée dans le budget 2013, nous demandons que celle-ci soit fondée sur un rapport circonstancié, dont il devra ressortir que le projet proposé, non seulement vise à limiter les flux de véhicules aux abords des écoles, ce que nous ne pouvons que souhaiter, mais est également intégrer dans une réflexion plus globale concernant la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et aux abords de celle-ci.

Le projet devra non seulement assurer une sécurité optimale aux enfants, mais devra aussi être complété par le développement des transports publics et la mise en place du circuit piétonnier sécurisé que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années.

Ce projet devra également avoir été élaboré en concertation avec la police, la direction des écoles, ainsi que des professionnels en matière de déplacement et sécurité tel que le BPA ou l'ATE.



Finalement, il devra encore tenir compte du résultat du sondage effectué par l'Association des Parents d'Elèves, reflet des besoins réels des parents.

Je vous remercie pour votre attention

**Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)**

Le groupe de l'Entente a pris connaissance du message du Conseil municipal et du rapport des commissions Edilité & Urbanisme et Gestion. Il est fait état qu'il est très intéressant de profiter des travaux de la Satom pour arranger cette rue. Malheureusement, on nous donne un montant à payer. On n'a pas de détail concernant la répartition entre la Satom et la Commune. Je ne sais pas si on peut avoir plus d'informations à ce sujet.

Le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

**Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Le groupe PLR relève et souligne la pertinence de profiter de l'installation du chauffage à distance pour procéder à la refonte totale de l'avenue. Le désir d'uniformiser l'apparence de la rue nous semble aussi opportun.

La demande de crédit ne concerne que le premier tronçon entre la rue du Crochetan et la rue Monthéolo, mais la réflexion portée sur le reste du trajet nous paraît essentielle surtout que la mise à l'enquête portait aussi sur le deuxième tronçon jusqu'à l'avenue de la Gare.

Nous nous rallions aux demandes des deux commissions de Gestion et d'Edilité & Urbanisme concernant le délicat problème de la dépose des élèves au collège de l'Europe.

Nous espérons que la meilleure solution sera trouvée afin de garantir la sécurité des élèves ainsi que la meilleure gestion possible du trafic. Le problème des parkings très sensible en cette période de grands travaux est également à prendre en compte.

Nous entrons en matière et soutiendrons, dans la majorité, cette demande de crédit.

A titre personnel, à signaler quand même que la mise à l'enquête n'a pas reçu qu'une seule opposition puisque je me suis personnellement opposé à ce projet. Outre la zone de dépose des élèves, je conteste la double ligne blanche sur tout le long du trajet. Même si les ingénieurs disent que cette solution est la meilleure, il me semble que c'est au contraire rajouter du trafic et des contraintes injustifiées aux riverains. En effet, personnellement, pour aller à la Migros, je devrai aller tourner à la Placette. Imposer à tous les riverains définitivement ces contraintes est exagéré alors que le trafic n'est perturbé que deux fois 15 minutes par jour au maximum dans ce secteur. Je me réjouis d'en discuter avec les personnes concernées.

**Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues, le groupe PDC a débattu de la demande de crédit concernant le réaménagement de l'avenue de l'Europe. Nous avons pris connaissance de la relative urgence de la situation et des avantages financiers pouvant découler d'une coordination avec le chantier du thermoréseau sur ce secteur. Nous avons apprécié l'intervention des services de police municipaux dont la proposition garantirait une certaine fluidité du trafic durant les travaux. Suite à plusieurs interrogations et remarques émanant des divers services adressées aux commissions permanentes, ces dernières ont



organisé une séance conjointe avec la totalité des chefs de service concernés ainsi que leur responsable de dicastère, la commission Edilité & Urbanisme et la commission de Gestion. Cette rencontre très constructive du 21 mai a débouché sur un compromis entre le projet unanimement défendu par la Municipalité et les propositions souhaitées par la majorité des participants. Le Groupe démocrate-chrétien ne souhaite pas relater dans son entrée en matière l'excellent travail réalisé par les deux commissions précitées et remis à chacun d'entre nous. Il se rallie donc aux quatre conclusions de leur rapport, soit l'établissement d'un plan de déplacement scolaire, l'étude de la meilleure variante, l'étude des synergies possibles avec la zone Martoret/Monthéolo et l'aménagement d'une zone de dépôt temporaire.

A ces conditions, le groupe DC accepte l'entrée en matière pour l'octroi du crédit complémentaire de 1'240'000.- et propose de suivre les conclusions du message du Conseil municipal du 4 mai 2012.

Je vous remercie.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Cottet. La parole est au Conseil général.

#### **Intervention de M. Roland Dousse (EPM)**

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais me faire davantage le porte-parole de la rue que celui d'un groupe politique puisque notre Législatif est formé de gens en principe largement informés.

La question que l'on me pose un peu partout est la suivante : « Qui va tirer le plus d'avantages financiers des projets à venir concernant le chauffage à distance dans nos artères principales ? ».

Pour illustrer cette première question, on me demande ceci : « Si Satom ne posait aucune conduite de chauffage double dans ce premier tronçon de l'avenue de l'Europe, à quelle somme se monterait donc le seul réaménagement de ce tronçon pour la commune ? ».

Vous voyez où je veux en venir ?

Nous allons probablement accepter le 1,24 mio qu'on nous demandera pour cette première étape de 5 mio. Alors les contribuables montheyens se posent la question suivante : « S'il s'agit d'argent public, 5 mio profitant des travaux de Satom pour le premier tronçon, qui votera les 3,76 mio qui manquent à cette première somme ? Lorsqu'il s'agira du deuxième tronçon, s'agira-t-il de nouveau d'argent public ? Lorsque la Satom portera atteinte à l'intégrité de l'avenue de la Gare, lorsqu'il en sera de même pour la Petite Ceinture, est-ce que les millions qui seront injectés par la Commune, de l'argent public dans ces projets, auront une quelconque incidence sur le prix de revient définitif calculé pour les consommateurs d'eau chaude ? » Ceux qui me posent la question sont ceux qui ont encore du gaz à disposition et qui prévoient de chauffer durablement leurs installations au mazout. Je vous remercie.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Dousse. Encore une prise de parole de la part du Conseil général ? Comme ce n'est pas le cas, je passe la parole au Conseil municipal, Monsieur le municipal, M. Schaller.



**Intervention de M. B. Schaller, responsable du dicastère Travaux publics & Environnement**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, j'aimerais soulever que le projet d'ensemble n'est pas tellement contesté. C'est une chose à laquelle tout le monde donne son avis positif. Deuxièmement, je félicite le rapporteur de la commission de Gestion et d'Edilité & Urbanisme du Conseil général pour le rapport qui est très complet et très explicite, il faut également le soulever.

M. Cachat a raison, il y a eu une petite confusion à l'intérieur de ce rapport : il n'y a pas une opposition, mais quatre. Quand on vous a donné ce renseignement, on n'avait encore pas tout reçu les courriers, c'est pour cette raison qu'il y a eu cette petite bulle.

Le projet a été présenté à tous les services quand on a mandaté l'ingénieur qui nous a proposé cela. Il a été également accepté par le service de police.

Quand on a proposé ce projet, il était normal, vu que nous avons lancé une campagne de mobilité douce comme le bus urbain, que le projet de la Municipalité tienne compte de ces deux éléments et nous propose de limiter le flux de voitures et les parcs à proximité du collège. C'était la première vision du Conseil. Mme Desponds l'a soulevé tout à l'heure, je pense que tout le monde est d'accord avec cela.

Nous n'avons pas seulement eu une seule discussion, mais deux, des séances avec la direction des écoles auxquelles a assisté la présidente de l'Association des Parents d'Elèves. Tout de suite, on a vu que le projet présenté par la Municipalité ne correspondait pas tout à fait aux attentes et aux idées du directeur de l'école primaire, M. Grenon, et de Mme Pellouchoud, présidente de l'APE. On a bien discuté. Il s'en est suivi une petite confusion. Il y a eu une incompréhension dans ce projet. On a donc réorganisé une séance à la fin de laquelle on s'est rendu compte que les demandes étaient assez importantes concernant la sécurité des élèves.

Je viens de passer tout à l'heure au Conseil municipal et je vous lis la conclusion de ce que je leur ai proposé et qui a été accepté en lien avec le rapport des commissions du Conseil général. « Dans tous les cas, il est nécessaire dès maintenant de garantir la sécurité des enfants et des usagers aux abords des écoles. Cependant, une évaluation plus fine de la situation et son évolution doit être entreprise. Par conséquent, il serait judicieux de mettre en place une zone de dépose et de prise en charge des enfants et, ceci de manière temporaire afin d'évaluer son impact. Une réflexion plus poussée sur l'aménagement des abords des centres scolaires pourra être ainsi entreprise dans le cadre du projet du Mabilion V en y intégrant également la gestion du temps de stationnement sur le site Magnin. »

Voilà ce que je peux vous dire maintenant. Cela va soulager un petit peu ceux qui avaient des soucis à ce sujet.

Quant aux questions que nous avons entendues tout à l'heure par les différents interlocuteurs, Mme Desponds a raison, il y a un travail excellent qui a été fait par l'Association des Parents, je peux le confirmer puisque j'ai participé à plusieurs de



ces séances. Je vous signale que Mme Pellouchoud a assisté à la première séance que nous avons eue à ce sujet.

La répartition Satom/Commune, il est vrai que des discussions ont été menées avant le début du projet avec la Satom, qui est obligée de participer à la réfection de la rue. Pour le moment, aucun chiffre n'a été avancé. Il y a eu un chiffre qui n'était pas tout à fait exact. Il n'y a pas de chiffre pour le moment qui a été avancé puisqu'il fallait attendre la mise à l'enquête et ce que nous allons faire exactement pour discuter avec la Satom par la suite. Le Conseil m'a chargé de faire cela dans les plus brefs délais. Dans 10 jours, j'aurai une réponse et une proposition que nous allons faire à la Satom.

Monsieur Cachat a fait opposition avec un de ses voisins pour contester la ligne double au milieu de la route. Effectivement, vu que la voie de circulation va rétrécir à 6m, on ne pourra en aucun cas s'arrêter pour tourner à gauche en traversant la route. Le service de police nous a donc fait cette proposition d'empêcher les gens de tourner à gauche et de créer des files d'attente en s'arrêtant pour obliquer à gauche.

La dernière question de M. Dousse, les avantages financiers de la Satom, je suis incapable d'y répondre. Je n'en sais rien. Je m'occupe des travaux et pas du reste. J'aimerais simplement dire que le projet de chauffage à distance a été accepté par le Conseil municipal à l'unanimité et, ensuite par le Conseil général à l'unanimité. Voilà tout ce que je peux vous dire. Je ne sais pas s'il y a un des mes collègues qui aimerait rajouter quelque chose sur les avantages de la Satom ou de la commune ?

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous passons maintenant au vote de l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail et au vote. La parole est au Conseil général. Y a-t-il des questions supplémentaires ? Ce n'est pas le cas. Nous passons directement au vote de la demande de crédit.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit complémentaire de CHF 1'240'000.-, je vous prie de vous lever.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

**La demande de crédit complémentaire est acceptée à l'unanimité moins 3 abstentions et aucune opposition.**

**6. Modification partielle du plan de zones « Sur les Lapiaz », planie inférieure au lieu-dit « Brin »**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le rapporteur de la commission d'Edilité & d'Urbanisme, Mme Bezat, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 2 juin 2012.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote.



Les documents de référence sont:

- Le message du Conseil municipal au Conseil général du 7 mai 2012
- La modification partielle du plan d'affectation des zones et du RCCZ du 28 février 2012 et ses annexes
- La notice de bruit lié à l'affectation de la zone du 23 janvier 2012
- La notice technique de janvier 2012 et
- La mise à l'enquête publique du 27 mars 2012

Que tous les conseillers ont reçu avec la convocation à cette séance.

Madame Bezat, vous avez la parole.

### **Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP), rapporteur de la commission d'Edilité & d'Urbanisme**

#### Préambule

La commission Edilité & Urbanisme du Conseil général s'est réunie le 10 mai 2012 pour analyser la proposition de mise en zone dans le secteur « Sur les Lapiaz-Planie inférieure».

La commission a siégé au complet et a bénéficié des éclaircissements apportés par MM. Chabbey, Vigolo et Widmer qu'elle tient à remercier pour les explications fournies.

#### Conclusion

La commission salue la volonté communale de se doter d'une nouvelle infrastructure touristique et hôtelière. Les différentes affectations prévues, ainsi que la vocation culturelle des galeries, lui paraissent prometteuses et propres à valoriser le développement de notre région.

La commission est par contre sensible aux contraintes d'accès et aux éventuels coûts générés par les aménagements qui seront rendus nécessaires. Elle regrette notamment le report d'une partie du trafic en direction de la Place centrale et de l'avenue de France, alors même que l'objectif de la Commune est de réduire les charges de trafic sur ces tronçons de route.

En particulier, la commission déplore la faiblesse des mesures liées à la mobilité douce et aux transports publics. Afin de permettre une accessibilité multimodale au projet, il lui paraît nécessaire d'étudier les points suivants :

- Accessibilité du projet en modes doux : cheminements piétonniers depuis et vers la Ville. Liaisons avec les arrêts des transports en commun.
- Possibilité de desserte par bus : notamment en synergie avec l'Hôpital de Monthey.
- Possibilité de desserte par l'AOMC : une liaison touristique de qualité entre la gare d'Aigle et la Vallée pourrait être ainsi assurée.

La commission est en effet soucieuse des synergies possibles entre ce projet novateur et la ville de Monthey. Une offre en transports collectifs (p. ex. petits bus appartenant à l'hôtel) pourrait également desservir aussi bien le théâtre du Crochetan que les commerces de Ville.

La commission demande ainsi au Conseil communal :

- d'étudier l'accessibilité multimodale au projet (mobilité douce et transports publics)
- d'ajouter au cahier des charges l'exigence d'un « Plan de mobilité »



Compte tenu de ces dispositions, la commission se déclare à l'unanimité en faveur de la mise en zone de la planie inférieure des anciennes carrières Dion.

Elle invite l'assemblée à se rallier, aux conclusions du message du Conseil municipal daté du 2 mai 2012 et à approuver les modifications proposées.

Monthey, le 30 mai 2012

Jean-Michel Rouiller           Président  
Evelyne Bezat                   Rapporteur

### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Madame Bezat.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Pour cette dernière entrée en matière de la soirée, le groupe PLR suit encore une fois le préavis et les recommandations de la commission, ici la commission Edilité & Urbanisme.

Toute la zone sera homologuée et cela finalise nos décisions de février 2000.

Nous saluons la volonté de développement touristique que permettra l'implantation d'un hôtel dans notre Ville.

L'accès, et surtout la sortie de cette zone sur la route de la Vallée, ne nous semble pourtant pas optimal et mériterait certainement une étude complémentaire pour voir si une autre solution pourrait être trouvée. Choisir la solution la moins mauvaise devrait pouvoir se transformer en la meilleure solution.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Une question toutefois : Qu'en est-il de l'équipement de ces terrains ? Qui payera ? Existe-t-il une convention avec les propriétaires ?

### **Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)**

Chers collègues, le groupe PDC a pris connaissance du projet de réhabilitation d'une zone qui fut le berceau mythique de l'extraction des matériaux ayant servis à construire le Valais moderne et même bien au-delà !

Pour l'histoire, c'est également dans les carrières Dion et Dionisotti qu'ont été distribués les premiers salaires à des pères de famille qui vivaient jusqu'alors de la campagne dans une grande précarité.

Aujourd'hui, ce no man's land ne comporte quasiment plus aucune trace de cette époque mémorable. Paradoxalement, cette zone n'est ni dangereuse, ni protégée, ni sensible et, de nos jours c'est plutôt rare !

Le Conseil d'Etat a donc invité la Municipalité à y délimiter une zone à bâtir homogène et à y définir l'affectation de celle-ci. C'est, dans les grandes lignes, ce qui doit être validé ce soir.

Notre groupe a également pu étudier le rapport de la commission Edilité & Urbanisme avec nos membres qui y siègent. L'affectation en zone E, incluant l'hôtellerie et le tourisme, nous paraît totalement opportune. De même, les conditions cadres seraient enfin réunies pour envisager la réalisation de la structure hôtelière qui sommeille depuis trop longtemps dans les galeries des Lapiaz.

Le groupe DC approuve unanimement le rapport de la commission Edilité & Urbanisme, que nous remercions. Il relève les préconisations du bureau Transitec qui obligerait les véhicules, on parle là d'un nombre très confidentiel par jour, sortant de la zone par l'amont, puis en direction de l'Eglise par la route de Morgins, sont pertinentes en terme de fluidité et devraient réjouir nos commerçants du



centre-ville. Nous approuvons unanimement la mise en zone de la planie inférieure des carrières Dion et vous invitons à vous rallier aux conclusions du message du Conseil municipal. Merci.

#### **Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)**

Ce projet d'affectation a reçu un bon accueil auprès de nos membres. Nous espérons que la Municipalité sera attentive au projet de construction afin que celui-ci améliore et embellisse ce secteur. C'est en effet à ce moment-là que les choix se font, d'autant plus que le site est visible de loin. Nous acceptons l'entrée en matière.

#### **Intervention de M. Guillaume Sonnati (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avec beaucoup de rigueur, la Gauche Plurielle a analysé ce projet ayant notamment pour objectif de développer le secteur touristique sur sol monthey-san. Notre formation politique se réjouit de l'esprit d'initiative qui anime un tel projet, et qui s'inscrit dans la volonté commune de nous tous de dynamiser le développement de notre région et plus précisément de notre Commune. De plus, la volonté de réaménager les galeries en un musée « culturo-industriel » lui paraît une excellente idée.

Pour toutes ces raisons, la Gauche Plurielle accepte les modifications proposées par la Municipalité concernant le secteur de la planie inférieure des anciennes carrières Dion, au lieu-dit « Brin ». Néanmoins, à l'instar de la commission Edilité & Urbanisme, notre formation politique se préoccupe des problèmes d'accès à ce futur complexe touristique et demande au Conseil municipal d'apporter une attention toute particulière à cette question, mais également à celle de l'augmentation de circulation, qu'un tel projet pourra engendrer au centre-ville de Monthey, déjà trop souvent saturé.

Notre groupe demande également à la Municipalité qu'elle réfléchisse à développer une accessibilité multimodale au site en suivant par exemple les suggestions de la commission (création de chemins piétons depuis la ville, possibilité de desserte par l'AOMC, développement de petits bus appartenant à l'hôtel, etc.).

Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Sonnati. La parole est au Conseil général. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Vice-président Widmer.

#### **Intervention de M. E. Widmer, vice-président et responsable du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments**

Mesdames, Messieurs, je me réjouis d'ores et déjà de sentir qu'il y a un vent favorable et que nous pourrions peut-être bientôt envisager d'avoir un hôtel à Monthey.

Les équipements feront l'objet d'une taxe communale lors du permis de construire qui couvriront les besoins nécessaires, les équipements principaux étant déjà à proximité de cette zone.

Quant à la sortie sur la route, vous dites qu'elle n'est peut-être pas satisfaisante comme elle est prévue aujourd'hui. C'est vrai que c'est la problématique qui est assez délicate. Vous avez vu le rapport de Transitec qui a analysé toutes les situations et, enfin à la page 13, il relève : « Cette génération de trafic devra être vérifiée dès que le projet sera défini plus précisément afin de procéder aux vérifications définitives des capacités utilisées dans les carrefours concernés par



une augmentation des charges de trafic ». Cela devra donc encore être étudié plus en détail.

Par rapport aux conclusions de la commission de Gestion, je peux totalement entrer en matière sur ses conclusions et proposer une lettre E dans les annexes 4 du RCCZ dans le cahier des charges qui s'appellerait « Plan de mobilité » et qui reprendrait l'accessibilité en mode doux, la desserte par bus et le transport par l'AOMC, à étudier avec les promoteurs du projet.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Vice-président. Nous passons au vote de l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail et au vote. Il y a quatre points de changement dans ces modifications. Est-ce que le Conseil général désire que nous passions tous ces points un par un, ou est-ce qu'il est d'accord de voter ces modifications en bloc ? Le Conseil général décide de le faire en bloc. Dans ce cas, je mets directement la modification proposée en bloc.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la modification partielle du plan de zones « Sur les Lapiaz », planie inférieure, au lieu-dit « Brin », je vous prie de vous lever.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

**La modification du plan de zones est acceptée à l'unanimité avec 53 voix en première lecture.**

Je vous remercie Mesdames et Messieurs.

**7. Réponse au postulat de M. Gilles Cottet portant sur la mise en valeur de la situation stratégique de Monthey en matière de Tourisme**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre au postulat déposé par de M. Gilles Cottet lors de la séance du Conseil général du 8 novembre 2010 développé en séance du 20 juin 2011 et accepté par la majorité des conseillers généraux.

La parole est à la Municipalité.

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Je vais faire un petit condensé de la situation par rapport au postulat de M. Cottet et je vais vous expliquer les démarches entreprises.

Le 12 décembre 2011, le Conseil municipal considère que le postulat soulève des questions pertinentes et estime nécessaire d'évaluer l'opportunité de confier un mandat à un bureau spécialisé en matière de tourisme pour essayer d'évaluer la problématique à Monthey.

On a mandaté M. Alain Felley, que certains situeront, qui exploitait des hôtels à Chamonix et qui est connu dans le milieu politique valaisan. Il a même été candidat à l'époque au Conseil d'Etat. Il est actuellement membre du bureau Bisa, bureau de Jérémie Robyr, spécialiste dans les questions touristiques, bureau dans lequel on retrouve notamment René Schwery, l'ancien patron du SAT.



M. Felley nous a rendu un rapport daté du 12 mars 2012. Je vous donne en gros les éléments de ce rapport, mais je crois qu'on a déjà évoqué plus ou moins ce qui en ressort en substance.

#### 4 Faiblesses de Monthey en matière de tourisme (p.4 du rapport)

4.1 Absence de culture touristique : à Monthey, il n'y a aucune culture touristique. Il faut faire prendre conscience, en faisant participer les milieux qui pourraient être concernés à travers l'adoption d'une véritable politique touristique locale et faire en sorte qu'il y ait un véritable processus participatif.

4.2 Offre inadaptée au besoin du tourisme : l'offre culturelle de Monthey qui nous permet de rayonner loin à la ronde est tournée un petit peu en interne et ne prend pas en compte les besoins des touristes puisque le programme culturel ne prévoit rien durant par exemple la saison estivale.

Dans ce cadre-là, il est suggéré de mettre à disposition un véritable espace permanent et ambitieux d'exposition d'art. Il y a du reste des approches qui vont dans ce sens au niveau de la direction actuelle de notre Théâtre.

4.3 Flux de touristes ne s'arrêtant pas : il faut renforcer le commerce du centre-ville aussi en termes d'horaires qui ne sont pas du tout adaptés à la situation. On a appris qu'une des grandes surfaces de la Ville avait un accord avec la commune de Châtel qui consiste à offrir un bonus pour tous les habitants de Châtel qui viennent dans cette grande surface. Ce sont des démarches qui paraissent toutes simples au niveau commercial, mais nous n'étions évidemment pas attentifs à ces aspects-là.

#### 5 Préconisations (rapport p. 5)

5.4 Intégrer le château dans l'offre touristique : un petit peu à l'instar de ce qui se fait au château de Villa à Sierre. C'est une réflexion qu'il faudra affiner.

5.5 Répartir les rôles entre les stations d'altitude et la Ville et renforcer la collaboration touristique : constat qui paraît assez évident et qu'on avait déjà fait. Il ne faut pas seulement penser aux stations de Morgins et Champéry. Depuis que j'ai des contacts réguliers au niveau de l'Agglo avec des syndics vaudois, je suis surpris de voir que les gens de Leysin et de Villars viennent beaucoup plus volontiers à Monthey qu'à Aigle, c'est connu, notamment à la grande surface qu'il y a entre Monthey et Collombey. Il y a un potentiel en matière de shopping. On sait que, lorsque vous êtes en station en saison estivale ou hivernale et qu'il fait mauvais, il y a un flux de gens qui descendent en plaine. Il y a donc quelque chose à faire.

5.6 Créer une « Porte d'entrée dans le val d'Illiez » : psychologiquement, c'est en sortant du tunnel de la Vallée. Ce qui a frappé M. Felley, c'est qu'en voulant résoudre les problèmes que Monthey avait anciennement avec la route de la Vallée, on a en quelque sorte écarté ce flux de touristes qui s'éloignent du centre-ville. Il faudrait pouvoir rattraper la situation à travers une espèce de porte d'entrée qui pourrait se situer à la sortie du tunnel. Dans cet ordre d'idée-là, c'est assez amusant parce que je ne lui en avais pas parlé, un des constats évidents est l'absence d'hôtel à Monthey qui démontre que, pour une Ville de notre taille et de notre dynamisme, il y a une grande lacune. Comme la formule du projet d'un hôtel en Ville n'a pas été retenue, l'emplacement d'un hôtel à la sortie du tunnel pourrait répondre à des besoins liés à la Vallée et surtout pour la Ville.



C'est en gros les pistes qui nous sont suggérées. Lorsque j'ai présenté le dossier au Conseil municipal le 16 avril, le retour a été favorable. On nous a demandé d'affiner ces mesures concrètes en organisant une ou deux rencontres avec la personne qui avait eu le mandat et, surtout de continuer les contacts pour l'implantation de l'hôtel avec M. Cohen.

La détermination du Conseil municipal fut la base de ce premier rapport. Il est d'accord sur les principaux axes définis. Un groupe de travail a été constitué ; il est formé de Messieurs Fabien Girard, Daniel Cornut, Lorenzo Malaguerra, Gilles Cottet, Enrique Cabalero, Alain Langel et Christian Multone, et présidé par moi-même. Nous avons eu une rencontre avec M. Felley, là aussi certaines pistes se dégagent. On en est là aujourd'hui. M. Cottet fait partie de ce groupe de travail. J'aimerais déclencher un processus avant la fin de la législature pour que la démarche présente un caractère irréversible.

Dans l'immédiat, je dois avoir prochainement une rencontre avec M. Cohen. Je crois que la commune doit, d'une manière ou d'une autre, s'impliquer dans la démarche hôtelière. J'ai quelques idées, il faudra voir dans quelle mesure M. Cohen y est favorable. Je vous rappelle que la construction d'un hôtel aujourd'hui, en terme d'investissements, sans l'apport d'un appui public, il ne faut pas rêver.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. La parole est à M. Cottet.

#### **Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)**

Je remercie la Municipalité de s'être attelée sérieusement au sujet. Mon intervention visait à favoriser l'émergence d'une culture touristique, ce qui a été dit. C'est un mot qui n'a pas souvent été utilisé. Il s'agissait surtout de redonner aux commerces du centre-ville leur rôle d'acteurs en direction des besoins touristiques et non pas de spectateurs comme c'est le cas aujourd'hui. J'espère que ma modeste contribution aura eu au moins le mérite de fédérer divers acteurs autour d'un thème qui n'avait jamais vraiment passionné les Montheysans, à commencer par vous les élus et vos prédécesseurs également, cela au mépris de la base légale en vigueur ce qui a été également relevé.

La décision qu'on vient de prendre pour la modification du plan de zone de la Lapiaz est peut-être l'esquisse d'un hôtel à Monthey, on l'a dit plusieurs fois, judicieusement située. Cette réponse me satisfait, surtout si elle s'inscrit dans la durée. Dans l'année qui s'est écoulée depuis mon intervention ici même, il s'est passé pas mal de chambardement, c'était tout à fait prévisible, dans les destinations qui nous entourent et puis, notamment autour de Chablais Tourisme. J'ose m'avancer en prétendant que la commune de Monthey est désormais un interlocuteur touristique à part entière. Je crois que nous sommes attendus et que la balle est plus que jamais dans notre camp. Merci.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Cottet. Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux. Nous passons maintenant au point suivant.



**8. Réponse aux questions posées lors des précédentes séances:**

**8.1 Réponse à la question de Mme Sandrine Desponds portant sur la livraison de repas à domicile le dimanche**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à la question posée par Mme Desponds lors de la séance du Conseil général du 5 mars 2012.

La parole est à la Municipalité.

**Intervention de M. Ch. Multone, responsable du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age & Santé**

Madame Desponds, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à la suite de la question écrite de Mme Desponds au sujet de la livraison des repas à domicile le dimanche et les jours fériés, nous avons procédé à un sondage auprès des bénéficiaires réguliers des repas à domicile afin de connaître leurs souhaits.

Ainsi 70 personnes âgées ont été questionnées parmi lesquelles 36 ont répondu ne pas être intéressées, par contre 29 personnes souhaiteraient que ce service leur soit proposé le dimanche et les jours fériés et 5 seraient intéressées par la livraison des repas uniquement les jours fériés.

Sur le plan pratique, cette prestation est réalisable en moyennant l'engagement durant les jours en question d'une personne ou de quelques heures d'une personne pour la production de repas en cuisine, d'une polyvalente pour la vaisselle et des livreurs. Nous précisons que le prix facturé pour les repas du dimanche et des jours fériés serait plus élevé que celui pratiqué en semaine. Actuellement, cela coûte CHF 11.- la semaine et le dimanche cela s'élèverait à CHF 14.- puisque la préparation est plus élaborée les dimanches et jours fériés. Par ailleurs, des indemnités pour le travail du dimanche et des jours fériés sont également versées à nos collaborateurs.

Le coût de production (personnel, marchandise et frais généraux) est estimé à CHF 47'000.- par an pour une moyenne de 30 repas par dimanche et par jour férié. Donc, 30 repas, environ 64 jours entre les dimanches et les jours fériés, cela nous fait grosso modo 2000 repas par année dans le cas de figure que nous avons pris.

Le chiffre d'affaire qui en découle, se basant sur les réponses au sondage, est estimé à CHF 27'000.-, donc 30 diners à CHF 14.- durant 64 jours. Il en résulte donc un déficit de l'ordre de CHF 20'000.- par année, à cela s'ajoutent les frais de livraison estimés à quelques CHF 25'000.- par année.

Le coût total de cette prestation supplémentaire à charge du CMS s'élèverait donc à CHF 45'000.- par an, ce qui veut dire que pour environ 2000 repas c'est une contribution communale de l'ordre de CHF 20 à 25.- par repas, si on se base sur les chiffres que nous avons arrêtés.

Cette nouvelle offre pourrait être utile à un certain nombre de personnes sondées. Il faut aussi relever que plusieurs autres possibilités existent actuellement pour les repas des dimanches et des jours fériés, à savoir :

- en cas de besoin, des auxiliaires de vie du CMS peuvent aider les personnes nécessiteuses à préparer un repas.
- souvent aussi, les personnes qui bénéficient de la livraison des repas à domicile en semaine sont encore suffisamment indépendantes pour se préparer occasionnellement un repas.



- dans de nombreux cas également, les familles sont présentes pour un proche âgé et s'occupent du repas pour les jours en question, soit la préparation à domicile, soit par invitation, etc.
- des personnes qui le souhaitent ont aussi la possibilité de commander un repas dans certains restaurants de la Place.

Voilà, j'espère que cette approche sera suffisante pour que vous puissiez vous faire une bonne idée sur la question. C'est volontiers que je reste à votre disposition si nécessaire. Je vous remercie.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La parole est à Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Je vous remercie Monsieur Multone pour la lecture de ce rapport de vos chefs de service je suppose, mais j'attendais une décision du Conseil municipal, ce que je n'ai pas eu !

Vous avez décidé de ne pas envisager du tout ou d'examiner par exemple d'autres possibilités, ne serait-ce que donner une liste aux personnes qui souhaitent des repas à domicile des restaurants qui pourraient alors en livrer ? Est-ce que les 70 personnes représentent les personnes qui reçoivent les repas à domicile ? On vient de me dire qu'une personne qui les reçoit n'a pas été sondée. Je suis un petit peu déçue de cette réponse. J'aurais bien aimé qu'on vienne éventuellement avec quelques solutions alternatives. Le CMS, la famille, le restaurant, je pense que cela concerne surtout les 36 personnes qui ont dit qu'elles n'auraient pas besoin des repas le dimanche.

J'aimerais une décision au moins formelle du Conseil municipal, qu'il me dise clairement si oui ou non on continue ? Et puis, ensuite, si on pouvait examiner s'il existe des solutions alternatives comme par exemple les restaurants, mais alors que des listes soient fournies aux personnes concernées et qu'elles sachent à quel prix. Si je pense CHF 25.- plus une contribution de CHF 14.-, cela fait un repas à quasiment CHF 40.-, c'est un sacré repas ! Est-ce que c'est le coût pour les personnes qui sont pensionnaires ? Je trouve que c'est quand même cher si on enlève juste le trajet.

**Intervention de M. Ch. Multone, responsable du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age & Santé**

C'est clair que c'est cher. C'est un repas qui est confectionné dans les cuisines des Tilleuls, qui est amené chez chaque personne à son domicile, tout cela le dimanche, il est clair qu'on arrive à des prix qui sont assez élevés.

Le Conseil municipal ne vous a pas dit « oui » ou « non ». On n'a pas à vous donner une autre réponse, me semble-t-il, que celle qu'on vous a donnée du moment qu'on vous donne les indicateurs qui vous permettent de vous faire une opinion. A partir de là, vous pouvez transformer votre question en un postulat ou quelque chose d'autre. Vous pouvez faire voter votre assemblée et puis on passera à l'exécution de la demande. Sinon vous pouvez y réfléchir un petit peu de votre côté parce que c'est vrai que le prix est assez élevé. On peut volontiers en reparler ensemble. Il y a d'autres alternatives, mais on ne va pas pouvoir remplir toutes les cases ; il y a des gens qui seraient demandeurs et qui accepteraient cela avec bonheur je pense.



**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Je clos ici ce point.

**8.2 Réponse à la question de M. Alphonse Alonso portant sur la mise en place d'un système Wifi dans les salles communales et les places du centre-ville**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Alonso lors de la séance du Conseil général du 5 mars 2012.

La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Monsieur Alonso, je suis véritablement enchanté de vous entretenir d'un sujet qui me tient à cœur !

J'ai un rapport de trois pages de notre responsable, M. Coppex. J'avais l'ambition de le résumer. Cela me paraît plus compliqué que de le lire tout simplement et peut-être de raccourcir certains passages.

Préambule

M. Coppex relève qu'il y a différents facteurs à considérer par rapport à la proposition qui est formulée. La mise à disposition d'un accès n'est en soi techniquement pas complexe. La problématique réside au niveau du contrôle de ce que les utilisateurs font avec cette connexion, puisqu'on est responsable, comme fournisseur du wifi, des éléments qui transitent par le réseau mis à disposition.

L'installation d'un wifi dans des salles ou lieux publics proches d'habitation, le troisième facteur à considérer, implique que la durée de connexion doit être limitée dans le temps ainsi que la fréquence afin d'éviter que les voisins utilisent cette connexion en permanence, ce qui diminuerait la bande passante pour les utilisateurs de passage, donc concurrence aux fournisseurs d'accès à internet.

Situation actuelle

Quelques bâtiments administratifs sont équipés aujourd'hui pour un usage purement interne, l'Hôtel de Ville, le bâtiment administratif, le Théâtre et les Tilleuls. Leur accès est limité par l'obligation de saisir un mot de passe. Le seul bâtiment équipé d'un véritable hot spot wifi est la Médiathèque. Là, la responsabilité est reportée sur une société de service que je traduirais « Monzoon » qui fournit un module avec antenne et qui gère les accès par un code qui est transmis aux utilisateurs par sms.

Possibilités

Il y a deux options techniques qui s'offrent à nous pour mettre à disposition un accès wifi sécurisé : l'accès lié à une société de service Monzoon ou l'accès sur un routeur, propriété de la commune avec ce que cela implique en terme de filtres et de mises à jour de sécurité. Dans les deux cas de figure, une connexion internet est nécessaire, netplus ou Swisscom.

Les montants que je vais évoquer ci-après ne prennent pas en compte les travaux d'infrastructure à réaliser sur le lieu à desservir. Ils sont calculés sur un point d'accès unique, donc une couverture maximum équivalente à une salle telle que celle qui nous reçoit aujourd'hui. Pour un rayon de couverture plus important, des



antennes déportées ou la multiplication des points d'accès peut sensiblement faire augmenter le coût.

Je vais résumer la formule proposée. L'accès via une société de service de type Monzoon a des avantages comme le matériel qui est loué, donc sa maintenance et son renouvellement sont assurés par la société elle-même. Ce qui est surtout important pour M. Coppex, c'est que la société assure le filtrage, la traçabilité du client en cas d'utilisation illégale de la connexion. Le coût, si on souhaite un accès gratuit au wifi pour le client, est de CHF 960.- par année sur 5 ans, hors travaux électroniques pour la mise en place.

L'acquisition du matériel et gestion interne, l'autre alternative, relève de la démarche de la Commune. Les inconvénients sont que la maintenance du matériel et son renouvellement est à charge de la commune. De plus, un filtrage sur le contenu est activé, mais sa mise à jour est du ressort de la Commune. Il n'y a aucune possibilité de remonter jusqu'au client en cas d'utilisation illégale. Donc, dans cette hypothèse, la responsabilité est reportée sur la commune. Au niveau du coût (l'achat du matériel, paramétrisation, installation et coût des abonnements et logiciels), il s'élève à CHF 1'148.- par an sur 5 ans hors travaux électriques.

#### Conclusion

D'après les informations obtenues auprès des différents services qui louent les salles communales, les demandes d'accès wifi dans celles-ci sont quasiment nulles, voire inexistantes. Il est relevé aussi qu'une récente étude fait état que près de 50% des utilisateurs de téléphones mobiles utilisent un Smartphone et ont donc par conséquent un accès internet compris dans leur abonnement. Il faut ajouter à cela que la plupart des établissements publics de la Place mettent à disposition de leur clientèle un accès gratuit ou payant selon les cas de figure. Cependant, ce qui est proposé est la mise à disposition gratuite d'un wifi public dans des lieux qui, techniquement, le permettraient sans a priori d'investissements trop importants. Cela serait la salle de la Gare, la salle Centrale, le foyer du théâtre du Crochetan, la Place centrale (il y a une connexion à disposition derrière le kiosque ou depuis l'office du tourisme) et l'Hôtel de Ville. Le budget annuel pour équiper ces 5 lieux serait de CHF 5'000.-, pour autant qu'un seul point d'accès par lieu permette de couvrir l'ensemble de la zone souhaitée. A ce montant, il faudrait ajouter les travaux d'installation et de tirage de câbles de l'ordre de CHF 2'000.-. Techniquement, l'option la plus appropriée est celle qui consisterait à travailler avec une société de service de type Monzoon qui assume le filtrage et le contrôle d'accès. Il y a la possibilité, dans un deuxième temps et si le besoin s'en fait sentir, d'étendre cette solution à d'autres lieux.

On vous propose donc d'inscrire un montant de CHF 10'000.- d'investissement au budget 2013 pour la mise en place de cette infrastructure et ainsi de prévoir un montant supplémentaire de CHF 5'000.- dans le compte de fonctionnement pour le coût annuel de ces 5 points d'accès.

Voilà Monsieur Alonso, je vous suggère de ne pas poser de question complémentaire, vous risqueriez d'être déçu !

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président, je passe quand même la parole à M. Alonso.

#### **Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Monsieur Mariétan, j'aimerais, avant de vous remercier, vous féliciter pour la qualité de votre résumé. Il a été vulgarisé, c'est très bien. Je suppose qu'il a été écrit de



manière très technique par votre nouveau responsable informatique, M. Coppex, que je remercie chaleureusement d'avoir anticipé la question suivante : combien cela va-t-il coûter ?

Au vu des montants ridicules que vous avez annoncés, puisque vous avez parlé de CHF 10'000.- par année, alors qu'on veut une Ville qui se veut touristique, je pense qu'il ne faudra pas trop hésiter à sauter sur cette proposition.

Je me pose quand même une petite question concernant la salle Centrale, je ne sais pas si cela ce justifie, mais c'est un point de détail. Je me demande aussi si le parc du Cinquantoux, le restaurant du Crochetan, la zone sportive des Verney ou la Gare CFF ou AOMC pourraient être inclus dans cette proposition ?

Je vous remercie pour la qualité de la réponse et surtout pour la conclusion puisque les montants indiqués me paraissaient très très ridicules. Je ne sais pas si maintenant, il faut voter quelque chose ou quoi que ce soit ? En tout cas, merci !

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Monsieur Alonso, c'était une question.

**9. Divers**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Je pose la première question : Monsieur le Président, n'oubliez pas l'intranet pour le Conseil général. Le Bureau a mis en place tous les éléments pour pouvoir faire cette intégration. Il ne manque que la capacité de la Municipalité pour finir le travail. Cela serait bien de pouvoir proposer cet outil pour la prochaine législature. La parole est au Conseil général

**Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, pour cette copieuse séance du Conseil général, nous avons reçu de la Municipalité divers documents, fort différents tant en qualité qu'en quantité.

Pour l'avenue de l'Europe une seule feuille recto verso, le message du Conseil municipal, pas un seul plan, pas un montage visuel, rien ; même chose pour le raccordement au chauffage à distance.

Pour le Mabillon V, le message du Conseil municipal, une page, le procès verbal de la séance du 17 avril, le calcul des honoraires de l'architecte, plus, un volumineux et sûrement coûteux rapport du jury du concours d'architecture nous présentant tous les projets déposés, document par ailleurs très peu lisible pour les non-initiés dont je fais partie. Ici aussi, pas de plan du projet lauréat, pas de représentation 3D dans le contexte réel qui nous aurait montré par exemple l'impact efficient sur le quartier.

En ce qui concerne la modification du plan de zone, alors là tout le contraire, un message de trois pages, tous les plans possibles et inimaginables, en couleur, le luxe, quoi !

Entre la feuille de l'avenue de l'Europe et le dossier hyper développé du quartier «Sur les Lapiaz », n'y a-t-il pas moyen de faire justement une moyenne. Je ne sais pas qui décide de ce qui nous est envoyé, mais je pense que l'on doit trouver un juste équilibre défini par les documents nécessaires à une prise de décision la plus juste possible. Cette fois, j'ai juste l'impression qu'on nous prend parfois un peu pour des Charlots, en envoyant soit trop, soit trop peu de documents.

Je propose que lorsque la commission en charge du dossier se réunit, elle détermine les documents permettant aux autres conseillers généraux une



compréhension optimale et une prise de décision effective. Cela pourrait être une idée pour la commission chargée d'établir notre nouveau règlement et par là le cahier des charges des commissions.

Et puis, Monsieur Mariétan, on peut rêver, comme au canton : un Conseil général sans papier ?

#### **Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Dépôt du postulat visant une politique proactive en matière de logements

Personne n'est sans ignorer que, dans notre Ville comme dans de nombreuses villes de l'Arc lémanique et de notre canton, il est difficile, voire impossible, pour beaucoup de trouver à se loger à un loyer abordable.

« Pouvoir disposer d'un toit répond à un besoin fondamental ».

Pour cette raison, le groupe Gauche Plurielle dépose un postulat ayant pour objectif que notre Ville développe une politique proactive en matière de logement et garantisse aux ménages montheyens un accès à des logements répondant à leurs besoins et correspondant à leur capacité financière.

#### **Intervention de M. Guillaume Sonnati (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, depuis quelques temps, des bruits se font de plus en plus insistants au sujet de travaux, sur le site Coppet-Trollietta, qui seraient adjudiqués à des prix défiant toute concurrence. Notre formation politique est fortement préoccupée par ces rumeurs. Vu que la commune est partie prenante dans ce projet, la Gauche Plurielle souhaite connaître quels types de contrôle ont été mis en place par la Municipalité pour garantir des conditions de travail adaptées et dignes aux salariés de cet imposant chantier. Dans le cas où le Conseil municipal n'a pas encore agi en ce sens, nous désirons connaître les mesures envisagées pour palier cette situation inacceptable.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabien Girard (PLR)**

Messieurs les Présidents, chères et chers collègues, je me permets de soulever la problématique des parkings au centre-ville. Ce point a également été abordé en parlant du deuxième tronçon de l'avenue de l'Europe entre la rue du Monthéolo et l'avenue de la Gare. Il y a un réel problème et vraiment des solutions à trouver. Des problèmes à court terme par les travaux qu'il y a au centre-ville et, par conséquent, il y a un réel manque de places de parc qui devient insoutenable notamment pour les petits commerces du centre-ville. Le problème à long terme est d'avoir une politique avec des pôles de parking forts au centre-ville. A titre d'exemple, Sion, ville de 30'000 habitants, a 11'000 places de parc au centre-ville et à l'extérieur sur le domaine communal.

En parlant de problèmes, on parle bien sûr de solutions. Je crois savoir que demain vous avez une réunion avec les artisans et commerçants. Il faut à tout prix résoudre ce problème et proposer pourquoi pas un marquage temporaire dans des lieux du centre-ville où les clients des petits commerces peuvent s'arrêter. A long terme, pourquoi ne pas avoir une vision de parking au centre-ville et avoir des pôles autour de la ville pour que les gens puissent ensuite se déplacer à pied et avoir une politique de mobilité urbaine. Si cela ne dépendait que de moi, on pourrait parler de mobilité urbaine et ne pas parler des parkings, mais la réalité est que les gens ont encore l'habitude de se déplacer en voiture. Malheureusement, cela va encore prendre du temps pour que ça change, mais c'est important de pouvoir offrir ce service une fois de plus pour les commerces. J'espère qu'on pourra



prendre des mesures à court terme et qu'on puisse gentiment développer une vision à long terme pour cette problématique. Merci.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Il commence à être tard, je vais faire bref.

A quoi est affecté le produit de la taxe pour chien ?

**Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)**

J'ai une question qui s'adresse à la Municipalité. Qu'en est-il du foyer de jour de l'Artisane ? C'est un besoin qui est de plus en plus pressant.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Madame Anderau. Plus de question ? La parole est à Monsieur le Président.

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Mes collègues me soufflent qu'il s'est passé beaucoup de choses au niveau du Conseil municipal aujourd'hui, vous le verrez en relation avec les questions posées. Votre postulat concernant la politique du logement, je rappelle simplement que c'est effectivement un enjeu majeur. Marie-Christine Roux du parti socialiste avait posé une question similaire il y a 8 ou 10 ans. J'avais une réponse toute prête à ce moment-là parce qu'il y a un laps de temps très long entre le moment où une décision politique se prend et où les effets se font sentir. Il y a 8 ou 10 ans, plus de 600 appartements étaient inoccupés à Monthey. Si cette problématique est réelle aujourd'hui, (je ne veux pas trop anticiper sur la réponse qui vous sera apportée de manière plus précise) vous vous rendez bien compte qu'il y a eu tout un effort qui a été fait il y a quelques années pour que les investisseurs retrouvent le chemin de Monthey. Il est assez difficile d'imaginer que simultanément on fasse une opération qui soit de nature à concurrencer ce type de démarche.

Trollietta, Monsieur Sonnati, faites attention avec ces rumeurs, parce qu'on entend beaucoup de choses ! Au niveau de la Commune, il y a pour la première phase notre Architecte de Ville qui est concerné dans des rencontres. Je ne sais pas à quel rythme celles-ci se tiennent. Cela fait déjà quelques temps que j'entends certaines choses là-dessus. Avant qu'une allusion ne soit faite dont le contenu est à peu près semblable à votre intervention tout à l'heure au Conseil municipal, la direction Losinger, que je rencontrerai prochainement, m'avait averti de ces rumeurs qui manifestement ne correspondent pas à la réalité. Il y a simultanément à cela une démarche qui a été faite par un syndicat. Donc, je ne sais pas s'il n'y a pas un doux mélange ou une forme d'interférence dans ce qui court comme bruit. J'aurai cette rencontre prochainement. Je vous rappelle quand même que les investisseurs, Caisse de pensions de l'Etat du Valais, Swissscanto, La Mobilière, ne sont pas des enfants de chœur et, je peux vous dire que donner à penser qu'au final il pourrait y avoir, en terme de qualité de logement, des incidences, je n'y crois pas ! Mais comme la question est posée et qu'il y a effectivement des rumeurs de ce type, je ferai la démarche et, cas échéant, je vous en informerai.

Monsieur Girard, comme je disais tout à l'heure, le Conseil a beaucoup travaillé, précisément, à l'investigation de M. Widmer. On a eu trois mandataires qui sont venus nous parler de la densification, du paysage zone verte et de la mobilité. Nous avons demain une rencontre avec les commerçants. Il y a quand même deux ou trois choses qu'il faut bien savoir. M. Conforti qui a fait le rapport est catégorique : l'offre de stationnement comparativement au niveau de la ville de Monthey est largement supérieure aux autres villes. C'est clair et net ! Cela ressort à l'évidence



d'un rapport. Ce qui ne joue pas chez nous c'est la politique de stationnement, les commerçants le reconnaissent eux-mêmes, qui pose problème. En effet, il y a beaucoup de leurs collaborateurs et employés qui squattent les places importantes. C'est là qu'on doit être attentif. On nous dit très clairement que notre politique de stationnement, en termes de coûts et de durée, n'est pas appropriée. Je crois que les commerçants montheysans semblent l'admettre. On verra demain. Il y a des solutions pratiques à prendre. On est conscient, par ailleurs, que ce qu'ils vivent actuellement avec ce cumul de travaux et de chantiers n'est pas facile.

Foyer de jour, j'ai informé le Conseil tout à l'heure de la décision du Conseil d'Etat qui rejette les oppositions. Je crois que c'était dans le tableau que je vous ai montré, Foyer de jour, Fondation de l'Artisane, c'est juste ? Effectivement, la décision du Conseil d'Etat vient de tomber, il y a un délai de recours jusqu'au 20 juin pour savoir si les gens iront plus loin. Donc, on en est là. Puisque vous aviez lâché le mot qu'il n'y a pas beaucoup de choses qui bougent, c'est typiquement un dossier instrumentalisé par des procédures et, on ne peut pas aller plus vite que la musique.

La taxe pour chien, je sens que M. Rouiller a envie de s'exprimer. Il n'était pas là au début, je crois que je vais lui laisser ce sujet.

#### **Intervention de M. G. Rouiller, responsable du dicastère Sécurité**

Merci Monsieur le Président. Je pense que vous êtes aussi passionné par la taxe pour les chiens que par l'informatique, alors j'essaierais répondre à votre place.

Tout d'abord, pour la question concernant les travaux sur le chantier Trolletta, j'ai eu un retour tout à l'heure de la police. Il y a effectivement eu un contrôle de police la semaine passée sur le site. Il y avait des soupçons qui pesaient sur la profession de ferrailleurs. Aujourd'hui, j'ai eu le retour que tout était en ordre. Il semblerait qu'il n'y a pas de lézard dans le fonctionnement de ce chantier. Pour ce qui est du respect des tarifs des soumissionnaires, je n'en ai aucune idée et c'est une affaire privée. Je ne m'en préoccupe pas tout à fait.

Concernant la remarque de M. Girard sur les places de parc, on peut tout à fait imaginer que malgré qu'on ne soit pas super bien doté à Monthey, il y ait quand même une insuffisance de places de parc à disposition. J'avais à l'époque proposé qu'avant d'aménager la partie frontale du Théâtre, on y réalise un parking souterrain qui aurait permis d'une part le soir aux personnes qui voulaient venir au Théâtre de pouvoir parquer à l'abri, directement avec un accès à l'intérieur du Théâtre et, d'autre part, la journée toutes les personnes qui travaillaient dans les bureaux au centre-ville auraient eu la possibilité de parquer directement à proximité. L'idée paraissait bonne au début, elle a été écartée suite aux discussions concernant les artisans qui se trouvent à l'ancienne place de l'AOMC.

Juste une remarque pour vous, Monsieur Girard, puisque vous êtes event manager et en même temps président de l'Harmonie, quelque chose m'a interpellé ce weekend et qui a interpellé toute la population montheysanne. Pour pouvoir assumer votre fête le samedi, on a déjà mis en place des interdictions de parquer sur la moitié de la place de l'Hôtel de Ville, simplement parce que je ne sais pas si le personnel n'avait pas d'autres disponibilités les autres jours, ce qui fait que le mercredi après-midi, le jeudi, le vendredi et le samedi, la moitié de la Place était interdite de parquer dans le centre-ville. Donc, si vous avez un problème relationnel avec les commerçants du centre-ville, je pense que vous pouvez vous en prendre à vous-mêmes. Merci.



Pour ce qui est des chiens, je vais demander à M. Bruchez à quelle affectation est mise cette taxe. C'est peut-être pour payer le deuxième contractuel qui a justement le mandat de veiller à la propreté de la Ville. Merci.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Rouiller, donc il n'y a pas eu réponse à cette question. Je la mettrai à l'ordre du jour de la prochaine séance. La parole est au Conseil général.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Je voulais juste préciser ma question. Il est vrai que cela m'intéresse de savoir pourquoi elle est utilisée, mais au quel cas, si c'est un impôt qui est dilué, n'y aurait-il pas le moyen de l'attribuer de façon justement intéressante pour les propriétaires de chiens, qu'on remarque qu'on fait quelque chose pour eux.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

C'est juste une précision. Je n'attends pas de réponse de la part de la Municipalité. J'ai déposé un postulat que je vais développer. Je n'attends pas de réponse tout de suite pour cela.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Madame Desponds.

Est-ce que Monsieur Sonnati est satisfait de la réponse ? ainsi que Monsieur Girard ?

Oui. Très bien.

Mesdames et Messieurs, s'il n'y a plus de question, je remercie mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, les conseillers généraux et les membres du Conseil municipal. Je vous souhaite une excellente soirée. Je clos cette séance et bonnes vacances !

La séance est levée à 23h.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Christian Fracheboud

Anne-Laurence Franz

# COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

## DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE D'INVESTISSEMENT POUR LE RACCORDEMENT DE BÂTIMENTS COMMUNAUX AU CHAUFFAGE À DISTANCE DE SATOM SA

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Délitroz Marielle, Présidente  
Meldem Jacqueline, Vice-présidente  
Cottet Gilles  
Croset Willy  
Mayor Christian  
Morisod Gérard  
Colombara Marc, Rapporteur

### 1 PRÉAMBULE

La Commission a traité cette demande lors de ses séances des 14, 21 et 30 mai 2012. Elle s'est adressée au service afin de connaître les dernières évolutions de ce dossier qui avait déjà été abordé lors de l'étude du budget 2012.

La décision de raccorder ces bâtiments a été prise lors des discussions autour du règlement sur le chauffage à distance en 2009 et il convient dès lors de coordonner ces travaux de raccordement avec l'avancement de la pose des conduites du thermoréseau.

### 2 BÂTIMENTS DU REPOSIEUX

Actuellement les bâtiments du site scolaire et sportif (gym et piscine) sont chauffés par une installation dont la source première provient d'une pompe à chaleur, l'appoint étant assuré par une installation fonctionnant au mazout. Le recours à l'énergie au mazout est nécessaire pour le chauffage de l'eau de la piscine (80%), l'eau chaude sanitaire du centre sportif (10%), le solde (10%) servant d'appoint pour le chauffage du bâtiment scolaire lors de périodes de grands froids.

La consommation de mazout s'élève en moyenne à environ 70'000 litres par année. L'installation de chauffage par le thermoréseau fonctionnera, comme actuellement, pour assurer l'appoint et permettra de se séparer de l'énergie au mazout. La production de chaleur au mazout sera remplacée par deux échangeurs d'une puissance équivalente à celle installée actuellement qui fonctionneront en cascade selon les besoins.

Dès la fin de vie de la pompe à chaleur (env.25 ans), la totalité de la production de chaleur pourra être supportée par le chauffage du thermoréseau, les deux nouvelles unités étant dimensionnées en conséquence pour suppléer à l'arrêt ou la mise hors service de cette machine. L'accroissement des tarifs actuels de l'électricité pourrait influencer l'arrêt prématuré de cette machine en fonction des conditions tarifaires pratiquées par les Services Industriels et la Satom SA.

Le projet d'utiliser l'installation à mazout actuelle pour la caserne des pompiers a été abandonné et la reprise des appareils fait l'objet de tractations avec le fournisseur.

## **Commission de gestion du Conseil Général de Monthey**

Demande d'un crédit complémentaire d'investissement pour le raccordement de bâtiments communaux au chauffage à distance de SATOM SA

---

### **3 CONCLUSIONS**

La Commission, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, accepte le présent rapport et propose au Conseil Général d'accepter la demande de crédit complémentaire de Fr. 707'000.- afin de réaliser, cette année encore, l'infrastructure de chauffage en lien avec le thermoréseau.

Monthey, le 5 juin 2012

Marielle Délitroz

Présidente

Marc Colombara

Rapporteur

# COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHÉY

## DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE PAYEMENT POUR LE MABILLON V

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Délitroz Marielle, Présidente  
Meldem Jacqueline, Vice-présidente  
Cottet Gilles  
Croset Willy  
Mayor Christian  
Morisod Gérard  
Colombara Marc, Rapporteur

### 1 PRÉAMBULE

La Commission a traité cette demande lors de ses séances des 21 et 30 mai ainsi que le 4 juin 2012. Une séance conjointe avec la commission Edilité et Urbanisme a été organisée afin de recevoir Madame Fabienne Rime, Municipale en charge du dicastère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle, ainsi que Madame Anne-Catherine Javet et Monsieur Alfonso Esposito, les architectes ayant remporté le concours, qui ont exposé leur projet. Les discussions ont porté principalement sur la possibilité d'ajouter un étage à l'édifice scolaire, l'agrandissement de la salle polyvalente, le maintien d'espaces verts ainsi que les possibilités d'agrandissement en fonction des besoins.

### 2 PROJET "CLASSES VERTES"

Le projet du Mabillon V est composé de 3 bâtiments distincts ayant chacun leur fonction propre. L'UAPE sera construite à proximité de la ferme à Vannay et elle sera reliée au pavillon scolaire et au pavillon sportif par le chemin des écoliers qui sera redessiné. Le pavillon scolaire de 36 classes sur 3 niveaux sera construit à l'emplacement du pavillon préfabriqué actuel et le pavillon sportif avec deux salles de sport sur deux niveaux remplacera l'actuel bâtiment du Mabillon IV en bordure de la rue du Monthéolo. Ces deux pavillons seront reliés par un passage sous-terrain. Les constructions sont prévues afin de profiter au maximum de l'éclairage naturel grâce à de grandes surfaces vitrées. La géométrie du pavillon scolaire a été modifiée afin de protéger le platane centenaire. Toutes les toitures sont en pente et les bâtiments seront raccordés au thermoréseau. Une zone de dépose est prévue sur l'avenue du Crochetan.

### 3 RÉFLEXIONS SUR MABILLON V

La Commission demande à ce que certaines réflexions soient faites en relation directe avec ces nouvelles constructions, notamment:

- ☞ Installation de panneaux solaires sur les toits.
- ☞ Afin d'anticiper, ab initio, l'intégration d'un 4<sup>e</sup> bâtiment, demander aux mandataires de l'implanter afin d'en tenir compte dans le dimensionnement et l'implantation des services.
- ☞ Agrandir la salle polyvalente de 120 places à 170 places, nombre qui correspond à l'effectif des élèves d'un même niveau. Ceci afin de permettre d'y réunir, par exemple, tous les élèves de 3<sup>ème</sup> année pour une conférence.
- ☞ Maintenir les espaces verts et éviter au maximum de bétonner la cour d'école.

L'éventualité d'ajouter un étage au pavillon scolaire afin de prévoir la progression démographique et l'augmentation du nombre d'habitants de notre belle cité a été évoquée. Cet agrandissement permettrait d'obtenir 9 classes supplémentaires et ferait passer l'effectif du pavillon de 400 à 580 élèves. Ce plus grand nombre d'élèves posera des problèmes de circulation dans les locaux et sera difficile à surveiller, ce qui n'est pas souhaitable.

#### **4 RÉFLEXIONS SUR LES PAVILLONS SCOLAIRES**

D'après les informations fournies par Madame Rime, il y a actuellement 17 classes enfantines qui ne sont pas dans les normes (72m<sup>2</sup> pour un maximum de 24 élèves). La construction du Mabillon V n'aura que peu d'influence sur ce nombre.

La Commission a évoqué la création de "pôles" scolaires regroupant plusieurs niveaux permettant ainsi aux familles d'avoir tous leurs enfants scolarisés au même endroit. De par leurs emplacements judicieusement répartis en fonction du développement des quartiers de la ville, ils supprimeront les déplacements des parents d'un bâtiment scolaire à l'autre. L'entrée en vigueur d'HARMOS impliquera l'harmonisation des horaires des différents niveaux et permettra aux parents de déposer leurs enfants au même endroit et en même temps.

Il apparaît urgent de mener les réflexions qui permettront d'avoir des équipements scolaires pérennes et répondant aux normes actuelles. Les défis des écoles enfantines liés à l'introduction d'HARMOS devront être relevés avec des structures adaptées et totalement fonctionnelles.

D'une manière générale il est temps de prévoir le futur scolaire des petits Montheysans à l'instar de ce qu'il se fait ailleurs en Valais et au-delà de nos frontières cantonales.

#### **5 CONCLUSIONS**

La Commission, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, accepte le présent rapport et propose au Conseil Général d'accepter la demande de crédit complémentaire, à titre de crédit de paiement, de Fr. 2'000'000.- nécessaire à la commande du projet de construction jusqu'à l'autorisation de construire du projet et correspondant aux honoraires d'architectes, d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE.

Monthey, le 5 juin 2012

Marielle Délitroz  
Présidente

Marc Colombara  
Rapporteur

# RAPPORT DES COMMISSIONS EDILITE ET URBANISME & GESTION DU CONSEIL GENERAL DE MONTHÉY

## DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'EUROPE

### **PREAMBULE :**

---

Les commissions Edilité & Urbanisme et Gestion se sont réunies à plusieurs reprises pour analyser le réaménagement de l'Avenue de l'Europe et le crédit complémentaire y référant.

La **Cogest** a siégé le **7 mai 2012**, alors que la **Commission Edilité & Urbanisme** s'est réunie le **8 mai**. Les deux commissions ont siégé au complet et ont bénéficié des éclaircissements apportés par Messieurs Patrick Fellay et Benoît Schaller.

Le projet de la municipalité ne faisant pas l'unanimité, les commissions ont décidé d'organiser une rencontre conjointe à laquelle seraient conviées aussi bien la direction des écoles que la police et les autorités.

Cette rencontre a eu lieu le **21 mai 2012**. A cette occasion étaient présents :

- Pour la **Municipalité** : Madame Fabienne Rime et Messieurs Gilles Borgeaud, Philippe Bruchez, Stéphane Coppey, Patrick Fellay, Hubert Grenon, Guy Rouiller et Benoît Schaller. Messieurs Christian Multone et Eric Widmer étaient excusés.
- Pour la **Commission de Gestion** : Mesdames Marielle Délitroz et Jacqueline Meldem, ainsi que Messieurs Marc Colombara, Gilles Cottet, Willy Croset, Christian Mayor et Gérard Morisod.
- Pour la **Commission Edilité et Urbanisme** : Madame Evelyne Bezat et Messieurs Gabriel Fabris, Pierre-Alain Martenet, Stéphane Mathey, André Rey et Jean-Michel Rouiller. Madame Emilie Chaperon était excusée.

Pour éviter les surcharges, il a été convenu que la commission Edilité & Urbanisme serait responsable du rapport commun aux deux commissions.

Les Commissions Edilité et Gestion tiennent à remercier les différents intervenants pour leurs présentations et les réponses apportées aux diverses questions qu'elles ont suscitées.

### **INTRODUCTION :**

---

La présente demande résulte de l'extension du chauffage à distance en direction du centre ville et de son passage le long de l'Avenue de l'Europe. La réalisation d'un tel projet offre en effet une bonne opportunité de procéder à une réfection globale de l'Avenue de l'Europe, tout en diminuant les coûts et les délais de réalisation.

Le crédit complémentaire sollicité ici (Fr. 1'240'000.—), concerne cependant uniquement le premier tronçon de l'aménagement, soit le secteur allant de l'Avenue du Crochetan à la Rue du Monthéolo.

Initialement, prévu sous la route, le projet du chauffage à distance ne touchait pas aux trottoirs situés le long de l'avenue, côté Rhône. C'est la municipalité, par son service de police, qui a formulé la demande de modification, afin d'éviter les gros problèmes de fluidité du trafic qui n'auraient pas manqué de se poser, en cas de creusement de la chaussée.

Même si le crédit demandé ici concerne uniquement la première étape du chantier, il convient de considérer l'aménagement de l'Avenue de l'Europe dans sa totalité. Il faut également le placer dans le cadre du « Plan directeur des circulations » qui sera soumis prochainement au Conseil municipal. Les principes de ce concept global transparaissent en effet, dans l'aménagement proposé, à savoir :

1. La diminution de l'emprise de la chaussée dédiée aux véhicules à moteur ;
2. Le développement de la mobilité douce et l'aménagement de pistes cyclables légèrement surélevées par rapport à la chaussée et garantissant la sécurité de leurs usagers.

Comme expliqué dans le message du Conseil municipal, l'aménagement de l'Avenue de l'Europe comprend deux secteurs distincts :

1. Le tronçon entre l'Av. du Crochetan et l'Av. de la Gare.  
Le gabarit existant du domaine public s'élève là à 15 m.
2. Le tronçon entre l'Avenue de la Gare et l'Avenue de la Plantaud.  
Ce dernier secteur présente un gabarit plus faible (12 m) qui nécessitera des expropriations, si l'on tient à respecter les proportions établies pour le premier secteur.  
Le coût de ces expropriations n'est pas compris dans l'ensemble du réaménagement devisé à 5 millions.

Des contacts ont cependant été pris et un accord de principe a été conclu avec la Satom pour qu'elle participe à la remise en état de la chaussée. En l'état actuel du projet, aucun chiffre n'est toutefois avancé par le service responsable (TPE).

L'aménagement du premier secteur (Crochetan–Gare) a été récemment mis à l'enquête publique. Il a suscité une seule opposition, celle de l'association des parents d'élèves, l'APE.

## **DISCUSSION**

---

La rencontre du 21 mai 2012 a essentiellement porté sur deux objets :

### **I) La problématique de la zone de dépose pour les écoliers**, située devant le Collège de l'Europe.

Cet objet ne concerne pas le crédit complémentaire sollicité ici.

Néanmoins, comme l'aménagement de l'Avenue de l'Europe est à considérer dans sa globalité, il convient d'en exposer brièvement les principes.

#### **1. La variante dite « rectiligne », acceptée par le Conseil municipal.**

Les voies de circulation, larges chacune de 3.05 m (total 6.10 m) sont bordées par des pistes cyclables, larges de 1.5 m et des trottoirs d'environ 3 m.

Des arbres ou des massifs fleuris isolent les piétons des cyclistes. Une bordure surélevée, mais franchissable, sépare les pistes cyclables de la chaussée dédiée aux véhicules à moteur. Il est cependant prévu de surélever ces bordures aux abords du Collège de l'Europe pour interdire le parking et les arrêts « sauvages » sur la piste cyclable.

Les places de parcs et la zone de dépose existant actuellement devant le Collège sont supprimées. Un parking et une nouvelle zone de dépose sont aménagés en face, vers le hangar Magnin et la structure de l'UAPE.

Un nouveau trottoir reliant cette zone à l'Avenue de l'Europe est aménagé et une double ligne blanche continue interdit de bifurquer à gauche depuis l'Avenue de l'Europe, en direction de la gare.

#### **2. Variante comprenant une zone de dépose pour les écoliers devant le Collège.**

La structure de la chaussée est identique à la précédente, mais un accès est aménagé le long de l'Avenue de l'Europe pour les parents qui souhaitent déposer et charger leurs enfants.

Cette zone, longue d'environ 60 m, est située sur l'actuel parking du collège. La circulation s'y effectue à sens unique, en direction de la gare et une dizaine de voitures peuvent y stationner temporairement pour attendre les enfants.

Les accès à cette zone de dépose croisent la piste cyclable et le trottoir, ce qui n'est pas très heureux ; mais les enfants n'ont pas à traverser l'avenue de l'Europe, comme le prévoit la variante « rectiligne ».

Une discussion animée a eu lieu entre adeptes d'un concept prônant la mobilité douce et la limitation des voitures (variante 1) et partisans d'une zone de dépose nécessaire à des parents pressés par le temps (variante 2).

## II) Le choix de la largeur de route.

Le réaménagement de l'Avenue de l'Europe découle du Plan directeur des circulations qui prévoit à long terme pour cet axe, un profil transversal type d'une largeur de 5.50 m. L'Av. de l'Europe est alors classée en réseau secondaire II, car délestée par un tunnel sous le centre-ville et un réseau de transports publics performants.

En l'état actuel des aménagements routiers, le Conseil municipal a jugé ce gabarit trop étroit pour le croisement des poids lourds et le flux des véhicules. Il a donc opté pour une largeur de **6.10 m**, dimension qui va cependant dans la direction souhaitée par le plan directeur.

**Les commissions Edilité et Gestion se rallient à cette décision** en espérant que ce choix constituera un signe pour aller dans le sens de **l'aménagement du terminal rail-route** (réduction du nombre de camions circulant en ville) et le **perçement du tunnel sous la Place** (axe de transit important).

## CONCLUSIONS

---

Si la largeur de la route et la création de pistes cyclables séparées des trottoirs sont des concepts largement acceptés par les deux commissions Edilité et Gestion, il n'en va pas de même de l'aménagement aux abords immédiats du Collège de l'Europe qui suscite un débat nourri.

Pour les uns, il s'agit d'entamer une réflexion sur la circulation, en déplaçant le flux des véhicules vers des zones sécurisées, pour les autres il faut proposer aux parents d'élèves une solution pratique qui tienne compte des contraintes actuelles et non des intentions futures.

Dans les deux cas **la sécurité des enfants est au cœur du problème** et il s'agit d'y apporter la meilleure solution.

Face à ce dilemme, les deux commissions demandent au Conseil municipal de tenir compte des propositions suivantes :

- A. Etablissement d'un « **Plan de déplacement scolaire** »  
Un tel document répertorie tous les modes de déplacements utilisés par les élèves et situe les parcours empruntés.
- B. **Etude de la meilleure variante** :
  - Que ce soit le long de l'Av. de l'Europe : Zone de parc et de dépose ou Zone de dépose sans parc.
  - Ou vers le hangar Magnin : parking et zone de dépose.
  - Ou encore, une solution combinant les deux options.  
Dans tous les cas, il faut être conscient que ce n'est pas la dépose, mais la charge des enfants qui fait souvent problème.
- C. **Etude des synergies possibles** avec la zone Martoret/Monthéolo et le développement du Mabillon V.
- D. **Aménagement d'une zone de dépose temporaire** le long de l'Avenue de l'Europe.  
Un tel aménagement permettrait une étude directe du problème, soulagerait les parents et présenterait un coût modeste.

Compte tenu de ces dispositions, les commissions Edilité et Gestion se déclarent à l'unanimité en faveur de l'octroi du crédit complémentaire de Fr. 1'240'000.—. Elles invitent l'assemblée à se rallier, aux conclusions du message du Conseil Municipal daté du 4 mai 2012 et à approuver le crédit sollicité.

Monthey, le 31 mai 2012

Jean-Michel Rouiller  
Président comm. E & U

Marielle Délitroz  
Présidente Cogest

Evelyne Bezat  
Rapporteur comm. E & U

# RAPPORT DE LA COMMISSION EDILITE ET URBANISME DU CONSEIL GENERAL DE MONTHEY

## MISE EN ZONE A BATIR DE LA PLANIE INFERIEURE DES ANCIENNES CARRIERES DION

### PREAMBULE :

---

La commission Edilité & Urbanisme du Conseil Général s'est réunie le 10 mai 2012 pour analyser la proposition de mise en zone dans le secteur « Sur les Lapiaz–Planie inférieure».

La commission a siégé au complet et a bénéficié des éclaircissements apportés par Messieurs Chabbey, Vigolo et Widmer qu'elle tient à remercier pour les explications fournies.

### INTRODUCTION :

---

La présente modification partielle permet l'homologation définitive du secteur « Sur les Lapiaz – Planie inférieure ». Ce secteur n'a en effet pas été entièrement finalisée lors de la révision générale homologuée par le Conseil d'Etat en 2002 et il a été soustrait de l'homologation partielle entérinée en 2005.

La zone concernée comprend le périmètre de l'ancienne carrière située au débouché du tunnel de la Vallée (sur le côté droit de la route en montant), soit une grande partie de la parcelle n°562. La surface totale nette (hors zone forestière) du territoire mis en zone à bâtir est de 15'000 m<sup>2</sup>.

Selon les dispositions actuelles du Plan des Zones et du RCCZ, ce secteur est classé en « zone inculte, rochers ».

La révision proposée répond à la fois aux exigences de la planification communale –en permettant la finalisation de la révision du plan de zone– et offre l'opportunité d'un développement hôtelier et touristique, non encore prévu dans le règlement actuel. Le but déclaré de la commune n'est pas de construire à tout prix, mais bien de se donner les moyens nécessaires pour gérer un développement harmonieux, en se dotant d'une réglementation permettant d'évaluer la pertinence des projets proposés. La création d'une nouvelle zone, assortie d'un plan spécial, devrait permettre d'atteindre cet objectif.

Il est à noter que le projet soumis ici, inclus également les galeries souterraines résultant de l'exploitation des anciennes carrières. L'affectation de ces tunnels est fixée dans le cahier des charges du plan spécial accompagnant la zone. Ils sont destinés à des activités de musée ou d'expositions.

### PROJET DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le dossier soumis par la municipalité comporte quatre objets :

1. La modification des articles 103 et 105 du règlement communal des constructions et des zones

**L'article 103 « Zone à aménager »** est complété par l'adjonction à l'alinéa 6 « cahier des charges », d'un nouveau Plan d'aménagement détaillé : « **PAD 16 – Secteur « Lapiaz–Planie Inférieure »** ».

**L'article 105 »Zones à bâtir »** comprend la mention d'une nouvelle zone : « **Zone mixte E (Hôtellerie, tourisme)** », ainsi que le degré de sensibilité au bruit admis : **DS=III**.

2. L'ajout d'un nouvel article au RCCZ

**L'article 116.2 « Zone mixte E (Hôtellerie, tourisme) »** et sa définition, sont rajoutées au règlement communal des constructions et des zones.

3. Le Tableau du règlement des zones à bâtir est modifié

**Une nouvelle colonne** est ajoutée à ce tableau. On y trouve détaillés les critères de la nouvelle zone, définis selon le PAD qui lui est assorti.

Ce plan spécial n'est pas encore établi, mais il devra être conforme au cahier des charges du PAD 16. A noter que l'approbation d'un PAD est du ressort du Conseil municipal.

4. L'annexe 4 du RCCZ est complétée par un nouveau cahier des charges : le cahier des charges du plan spécial n°16 – secteur « Sur les Lapiaz–Planie inférieure ».

Il comprend, comme à l'ordinaire, la description du périmètre et les mesures d'aménagement qui lui sont liées.

En raison des caractéristiques du site et de la proximité de la route A21 MO, le projet sera **étagé par paliers**, dévolus à des activités différenciées par secteurs.

Différentes **mesures de protection** sont nécessaires et relèvent tant des exigences géotechniques (assainissement de la falaise et des puits) que des contraintes relatives à la protection contre le bruit (nuisances sonores de la route A21 MO).

Enfin, les **possibilités d'accès** ont fait l'objet d'une étude spécifique (notice du bureau Transitec, janvier 2012). Elles devront être coordonnées avec le Canton pour ce qui est de l'éventuelle limitation de vitesse à la sortie du tunnel (60 km/h) et complétées en fonction du projet retenu.

## **CONCLUSIONS**

---

La commission salue la volonté communale de se doter d'une nouvelle infrastructure touristique et hôtelière. Les différentes affectations prévues, ainsi que la vocation culturelle des galeries, lui paraissent **prometteuses et propres à valoriser le développement de notre région**.

La commission est par contre sensible aux contraintes d'accès et aux éventuels **coûts** générés par les aménagements qui seront rendus nécessaires. Elle regrette notamment le report d'une partie du trafic en direction de la Place centrale et de l'Avenue de France, alors même que l'objectif de la Commune est de réduire les charges de trafic sur ces tronçons de route.

En particulier, la commission déplore la faiblesse des mesures liées à la mobilité douce et aux transports publics. Afin de permettre une accessibilité multimodale au projet, il lui paraît nécessaire d'étudier les points suivants :

- **Accessibilité du projet en modes doux** : cheminements piétonniers depuis et vers la ville. Liaisons avec les arrêts des transports en commun.
- **Possibilité de desserte par bus** : notamment en synergie avec l'Hôpital de Monthey.
- **Possibilité de desserte par l'AOMC** : une liaison touristique de qualité entre la gare d'Aigle et la Vallée pourrait être ainsi assurée.

La commission est en effet soucieuse des synergies possibles entre ce projet novateur et la Ville de Monthey. Une offre en transports collectifs (p. ex. petits bus appartenant à l'hôtel) pourrait également desservir aussi bien le théâtre du Crochetan que les commerces de ville.

**La commission demande ainsi au Conseil communal :**

- ☛ **d'étudier l'accessibilité multimodale** au projet (mobilité douce et transports publics).
- ☛ d'ajouter au cahier des charges l'exigence d'un « **Plan de mobilité** ».

Compte tenu de ces dispositions, la commission se déclare à l'unanimité en faveur de la mise en zone de la planie inférieure des anciennes carrières Dion.

Elle invite l'assemblée à se rallier, aux conclusions du message du Conseil Municipal daté du 2 mai 2012 et à approuver les modifications proposées.

Monthey, le 30 mai 2012

Jean-Michel Rouiller  
Président

Evelyne Bezat  
Rapporteur